Quatre-vingt-dixième année. — N° 285. Le Numéro : 20 francs. Samedi 6 Décembre 1958.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
						Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer.	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	1.000	800	1.000	3.000	3.000	750
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.400	1.200	1.300	4.000	4.000	1.100

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance (p. 10926).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 5 décembre 1958 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10927).

Affaires algériennes.

Décret n° 58-1165 du 1er décembre 1958 portant extension à l'Algérie de la loi n° 58-201 du 26 février 1958 modifiant l'article 5 de l'ordonnance du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprises (p. 10927).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 4 décembre 1958 portant détachement, admission à la retraite, rapportant les dispositions d'un précédent décret et conférant l'honorariat (magistrature) (p. 10927).

Arrêté du 5 décembre 1958 modifiant l'arrêté du 5 août 1957 relatif aux modalités de l'examen professionnel organisé par application de l'article 13 du décret n° 56-398 du 23 avril 1956 pour l'accès au grade de chef de service éducatif des services extérieurs de l'éducation surveillée (p. 10927).

Arrêté autorisant des greffiers à utiliser certains appareils pour la reproduction des documents judiciaires (p. 10927).

(1 f.)

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission consultative des marchés de l'administration centrale du ministère de la justice et des services judiciaires, de l'administration pénitentiaire, de l'éducation surveillée et de la grande chancellerie de la Légion d'honneur (p. 10928).

Arrêté désignant les président et membres des commissions d'examen aux fonctions de greffier titulaire de charge siégeant à Nancy et à Lyon (p. 10928).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 58-1166 du 5 décembre 1958 portant classement territorial de sous-préfectures et secrétariats généraux de préfecture (p. 10928).

Décret du 5 décembre 1958 portant dissolution du conseil municipal de la commune d'Autrey (Vosges) et institution d'une délégation spéciale (p. 10928).

Décrets du 5 décembre 1958 portant nominations et détachement (administration préfectorale) (p. 10929).

MINISTERE DES ARMEES

Décrets des 29 novembre et 1er décembre 1958 portant concession de la médaille militaire et modifiant les dispositions de précédents décrets (p. 10929).

Décret du 29 novembre 1958 portant promotions (services communs) (p. 10937).

Décret portant promotion dans le cadre des officiers de réserve de l'armée de terre (rectificatif) (p. 10937).

Décision portant promotions (personnels militaires féminins de l'armée de l'air) (p. 10938).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 1er décembre 1958 portant radiation du corps des administrateurs civils de l'administration centrale des affaires économiques (p. 10938).

Arrêtés des 24 novembre et 5 décembre 1958 portant transfert de crédits (p. 10938).

Arrêtés portant ouverture et report de crédits (*tableaux mensuels*, novembre 1958) (fonds de concours et legs et donations) (p. 10939).

Arrêtés portant promotion et détachement (caisse des dépôts et consignations et inspection générale de l'économie nationale) (p. 10947).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté portant désignation d'architectes coordonnateurs pour la mise en œuvre du plan d'équipement scolaire, universitaire et sportif (rectificatif) (p. 10947).

Arrêtés portant détachements (administration académique) (p. 10947).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Arrêté portant nomination des membres de la commission consultative des marchés passés par la société internationale de la Moselle (p. 10947).

Arrêtés portant détachements (aviation civile et commerciale et ponts et chaussées) (p. 10947).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 58-1163 du 5 décembre 1958 pour l'application dans les territoires d'outre-mer de la République et dans les Etats membres de la Communauté du titre III de l'ordonnance n° 58-1064 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à l'élection du Président de la République (p. 10947).

Arrêté du 4 décembre 1958 portant agrément au bénéfice des dispositions de l'article 32 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 relatif à l'institution des régimes fiscaux de longue durée dans les territoires d'outre-mer (p. 10948).

Arrêtés portant titularisations, reclassement, réintégration, attribution d'un rappel d'ancienneté, mise en position de mission et admission à la retraite:

Agriculture (p. 10948).

Elevage et industries animales (p. 10949).

Gouverneurs (p. 10949).

Postes et télécommunications (p. 10949).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil supérieur des hôpitaux (p. 10950).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Décret du 4 décembre 1958 portant nomination d'un directeur au ministère de la construction (p. 10949).

Arrêté portant délégation de signature (p. 10950).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décrets du 4 décembre 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10950).

Arrêté du 28 novembre 1958 fixant les conditions de liquidation des offices des anciens combattants d'Hanoï et de Saïgon (p. 10950).

MINISTERE DU SAHARA

Décret n° 58-1161 du 5 décembre 1958 portant application dans les départements des Oasis et de la Saoura de l'ordonnance n° 58-1064 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à l'élection du Président de la République (p. 10951).

MINISTERE DE L'INFORMATION

Arrêté portant nomination au cabinet du ministre (p. 10951).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour (p. 10951).

Sénat. — Ordre du jour (p. 10951).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour. — Convocation de commissions (p. 10951).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Communication relative au cours moyen de la cotation officielle hebdomadaire de la viande de porc, en gros, aux Halles centrales de Paris (p. 10952).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis de concours pour le recrutement d'adjoints techniques stagiaires de la navigation aérienne (p. 10952).

Ministère de l'agriculture.

Avis d'ouverture, en 1959, d'une session du cours de mutualité et de coopération agricoles (p. 10952).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un médecin contrôleur de l'aide sociale dans le département de la Haute-Marne (p. 10953).

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Meulan (Seine-et-Oise) (p. 10953).

Avis de vacance d'un poste d'officier de police sanitaire à Nice (p. 10953).

Annonces (p. 10954).

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 21

Avis et rapports. — Séance du 25 novembre 1958. — Mise en œuvre des programmes d'action régionale et notion de région de programme (p. 983).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Remise de lettres de créance.

M. le Président de la République a reçu, successivement, le vendredi 28 novembre 1958:

Son Altesse le Prince Souvanna Phouma, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Laos en France;

Son Excellence M. P.-R. Gunasekera, qui lui a remis les lettres de créance l'accréditant en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Ceylan en France.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 5 décembre 1958 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 5 décembre 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, vu les délibérations du conseil de l'ordre portant que la présente nomination est faite en conformité des lois et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. André Bertrand, agrégé des facultés de droit; 20 ans de services civils et militaires.

AFFAIRES ALGERIENNES

Décret n° 58-1165 du 1er décembre 1958 portant extension à l'Algérie de la loi n° 58-201 du 26 février 1958 modifiant l'article 5 de l'ordonnance du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprises.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du travail,

Vu la Constitution, et notamment son article 37;

Vu l'ordonnance n° 45-280 du 22 février 1945, modifiée par la loi n° 46-1065 du 16 mai 1946, instituant des comités d'entreprises;

Vu la loi n° 58-201 du 26 février 1958 modifiant l'article 5 de l'ordonnance du 22 février 1945 instituant des comités d'entreprises;

Le conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour les départements d'Algérie, l'article 5 de l'ordonnance du 22 février 1945 est remplacé par les dispositions réglementaires suivantes:

« Le comité d'entreprise comprend le chef d'entreprise ou son représentant et une délégation du personnel composée comme suit:

« 50 salariés: 2 titulaires, 2 suppléants.
« De 51 à 75 salariés: 3 titulaires, 3 suppléants.
« De 76 à 100 salariés: 4 titulaires, 4 suppléants.
« De 101 à 500 salariés: 5 titulaires, 5 suppléants.
« De 501 à 1.000 salariés. 6 titulaires, 6 suppléants.
« De 1.001 à 2.000 salariés: 7 titulaires, 7 suppléants.
« De 2.001 à 5.000 salariés: 8 titulaires, 8 suppléants.
« De 5.001 à 7.500 salariés: 9 titulaires, 9 suppléants.
« De 7.501 à 10.000 salariés: 10 titulaires, 10 suppléants.
« Plus de 10.000 salariés: 11 titulaires, 11 suppléants.

« Les suppléants assistent aux séances avec voix consultative. Chaque organisation syndicale ouvrière représentative et reconnue dans l'entreprise peut désigner un représentant aux séances avec voix consultative ».

Art. 2. — Le ministre du travail, le secrétaire général pour les affaires algériennes et le délégué général et commandant en chef des forces en Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au Recueil des actes administratifs de la délégation générale du Gouvernement en Algérie.

Fait à Paris, le 1er décembre 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du travail,
PAUL BACON.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 4 décembre 1958 admettant des magistrats à faire valoir leurs droits à la retraite et leur conférant l'honorariat

Par décret en date du 4 décembre 1958, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Mossion, président de chambre à la cour d'appel de Douai, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 7 décembre 1958 (limite d'âge), et est nommé président de chambre honoraire à ladite cour.

Par décret en date du 4 décembre 1958, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Pierre Peregnaud, premier président de la cour d'appel de Nîmes, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 10 décembre 1958 (limite d'âge), et est nommé premier président honoraire de ladite cour.

Décret du 4 décembre 1958 rapportant les dispositions d'un précédent décret.

Par décret en date du 4 décembre 1958, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, sont rapportées les dispositions de l'article 2 du décret du 16 octobre 1958 par lesquelles a été nommé, pour reconstitution de sa carrière, président de chambre de cour d'appel des départements à compter du 25 septembre 1956, M. Long, conseiller à la cour d'appel d'Aix, non acceptant.

Sont rapportées par voie de conséquence les dispositions de l'article 3 du décret du 16 octobre 1958 précité par lesquelles M. Long a été nommé président de chambre à la cour d'appel d'Aix en remplacement de M. Leyat.

Décret du 4 décembre 1958 portant détachement d'un magistrat.

Par décret en date du 4 décembre 1958, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Lavenac, juge de paix de Frenda, est placé, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1958, en service détaché auprès de la délégation générale du Gouvernement en Algérie pour exercer les fonctions de chef du service du contentieux de la sécurité sociale à la direction générale de l'action sociale.

Modification de l'arrêté du 5 août 1957 relatif aux modalités de l'examen professionnel organisé par application de l'article 13 du décret n° 56-398 du 23 avril 1956 pour l'accès au grade de chef de service éducatif des services extérieurs de l'éducation surveillée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 56-398 du 23 avril 1956 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel d'éducation des services extérieurs de l'éducation surveillée;

Vu l'arrêté du 5 août 1957 relatif aux modalités de l'examen professionnel organisé par application de l'article 13 du décret n° 56-398 du 23 avril 1956 pour l'accès au grade de chef de service éducatif des services extérieurs de l'éducation surveillée,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 6 de l'arrêté du 5 août 1957 susvisé est ainsi modifié: « Sont inscrits sur la liste des admis les candidats ayant obtenu au moins 40 points à l'épreuve écrite et aux épreuves orales. Une bonification égale au nombre de points dépassant la moyenne est accordée, dans la limite de dix points, aux candidats ayant obtenu à l'examen psychologique une note supérieure à 20. »

Art. 2. — Le directeur de l'éducation surveillée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 décembre 1958.

MICHEL DEBRÉ.

Utilisation de certains appareils pour la reproduction des documents judiciaires.

Par arrêté du 28 novembre 1958:

M. Debargue, greffier des justices de paix des cantons Nord et Sud de Chartres, est autorisé à utiliser l'appareil Regma 413, fabriqué par la société La Celiophane, pour la reproduction des documents judiciaires.

M. Olt, greffier des justices de paix de Brienne-le-Château et de Soulaines (Aube), est autorisé à utiliser l'appareil Photocopy Japy, fabriqué par la Société de mécanographie Japy, pour la reproduction des documents judiciaires.

Le greffier en chef de la cour d'appel de Basse-Terre, le greffier en chef du tribunal de première instance de Basse-Terre et le greffier de la justice de paix de Basse-Terre sont autorisés à utiliser l'appareil secretary, fabriqué par la Société Minnesota de France, pour la reproduction des documents judiciaires.

Tous les documents remis à MM. Debargue et Ott ainsi qu'aux greffiers visés ci-dessus doivent être établis sur des papiers et suivant un mode de présentation tels qu'ils puissent être copiés en utilisant les appareils dont l'usage est autorisé.

Commission consultative des marchés de l'administration centrale du ministère de la justice et des services judiciaires, de l'administration pénitentiaire, de l'éducation surveillée et de la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Par arrêté du 25 novembre 1958, est nommé membre de la commission consultative des marchés de l'administration centrale du ministère de la justice et des services judiciaires de l'administration pénitentiaire, de l'éducation surveillée et de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, en remplacement de M. Aymond, M. Mallet, sous-directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice.

Commission d'examen aux fonctions de greffier titulaire de charge siégeant à Nancy et à Lyon.

Par arrêté du 28 novembre 1958, les dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 31 octobre 1958, en tant qu'elles concernent la désignation des présidents et membres des commissions d'examen des centres de Nancy et de Lyon, sont rapportées et remplacées par les dispositions suivantes:

Centre de Nancy.

Président.

M. Durat, conseiller à la cour d'appel de Nancy.

Membres.

M. Devos, juge de paix de Nancy.

M. Folmer, greffier de la justice de paix de Nancy (canton Sud).

Mme Rosse, épouse Dupic, greffier de la justice de paix de Nancy (canton Ouest).

Membres suppléants.

M. Perrin, greffier de la justice de paix de Commercy.

M. Vancker, greffier de la justice de paix de Briey.

Secrétaire.

M. Durand, juge suppléant de la cour d'appel de Nancy.

Centre de Lyon.

Président.

M. Arbez-Carme, conseiller à la cour d'appel de Lyon.

Membres.

M. Berthou, juge de paix du 7e arrondissement de Lyon.

M. Givord, greffier de la justice de paix de Villeurbanne.

M. Seyrol, greffier de la justice de paix du 9e arrondissement de Lyon.

Membres suppléants.

M. Tranchant, greffier de la justice de paix du 4e arrondissement de Lyon.

M. Besson, greffier de la justice de paix du 2e arrondissement de Lyon.

Secrétaire.

Mme Clavel-May, juge suppléant de la cour d'appel de Lyon.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 58-1166 du 5 décembre 1958 portant classement territorial de sous-préfectures et secrétariats généraux de préfecture.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret n° 50-699 du 19 juin 1950 modifié relatif au statut particulier du corps préfectoral;

Vu le décret n° 46-2295 du 19 octobre 1946 portant classement territorial des préfectures, sous-préfectures et secrétariats généraux de préfecture;

Vu le décret du 2 décembre 1958 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence du général de Gaulle,

Décrète:

Art. 1er. — Sont rangées dans la catégorie des sous-préfectures hors classe les sous-préfectures suivantes:

Alès, Briey, Castres, Forbach, Grasse, Vienne, Villefranche-sur-Saône.

Art. 2. — Le secrétariat général de la préfecture de Maine-et-Loire est rangé dans la catégorie des secrétariats généraux de préfecture de 1re classe.

Art. 3. — Sont rangées dans la catégorie des sous-préfectures de 1re classe les sous-préfectures suivantes:

Avranches, Bergerac, Dinan, Epernay, la Flèche, Lisieux, Montreuil-sur-Mer, Pontivy, Saint-Dizier, Saintes.

Art. 4. — Sont rangées dans la catégorie des sous-préfectures de 2e classe les sous-préfectures suivantes:

Aubusson, Langres, la Tour-du-Pin, les Andelys, Mantes, Metz-Campagne, Parthenay.

Art. 5. — Sont rangés dans la catégorie des secrétariats généraux de préfecture de 3e classe les secrétariats généraux de préfecture suivants:

Ardèche, Haute-Loire, Haute-Saône.

Art. 6. — Sont rangées dans la catégorie des sous-préfectures de 3e classe les sous-préfectures suivantes:

Avallon, Briançon, Largentière, Nantua, Rethel.

Art. 7. — Sauf décision expresse contraire, les titulaires actuels des postes visés aux articles précédents conservent la classe dont ils bénéficient à la date du présent décret.

Art. 8. — Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 1958.

ÉMILE PELLETIER.

Par le ministre de l'intérieur, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre de l'intérieur,
ÉMILE PELLETIER.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Décret du 5 décembre 1958 portant dissolution du conseil municipal de la commune d'Autrey (Vosges) et institution d'une délégation spéciale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu les articles 18 et 19 du code de l'administration communale;

Considérant que les dissentiments qui existent au sein du conseil municipal d'Autrey (Vosges) entravent l'administration de la commune;

Vu le décret du 2 décembre 1958 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence du général de Gaulle;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune d'Autrey (Vosges) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de:

MM. Frachet (Maurice), Mangeolle (Marcel), Vacchaidre (Georges).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 1958.

ÉMILE PELLETIER.

Par le ministre de l'intérieur, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre de l'intérieur,
ÉMILE PELLETIER.

Décret du 5 décembre 1958 portant détachement d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 juin 1950 modifié relatif au statut particulier du corps préfectoral;

Vu le décret du 2 décembre 1958 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence du général de Gaulle;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Vidal (Jean), préfet de 3e classe hors cadres, est mis à la disposition du ministre de l'intérieur.

Il sera placé en position de service détaché.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 1958.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre de l'intérieur,

EMILE PELLETIER.

Le ministre de l'intérieur,

ÉMILE PELLETIER.

Décret du 5 décembre 1958 portant nomination d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 juin 1950 modifié relatif au statut particulier du corps préfectoral;

Vu le décret du 2 décembre 1958 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence du général de Gaulle;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Ecal (Henri), préfet de 3e classe en service détaché, est nommé préfet hors cadres

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 1958.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Pour le président du conseil des ministres et par délégation;

Le ministre de l'intérieur,

ÉMILE PELLETIER.

Le ministre de l'intérieur,

ÉMILE PELLETIER.

Décrets du 5 décembre 1958 portant nominations de sous-préfets.

Par décret en date du 5 décembre 1958:

M. Brunon (Pierre), secrétaire général de la Haute-Garonne (hors classe), est nommé secrétaire général des Alpes-Maritimes (hors classe).

M. Moreau (Raoul), sous-préfet de Cherbourg (hors classe), est nommé secrétaire général de la Haute-Garonne (hors classe).

M. Labordé (Francis), sous-préfet de Saumur (hors classe personnelle), est nommé sous-préfet de Cherbourg (hors classe).

M. Boussard (Clément), sous-préfet de Briey (hors classe personnelle), est nommé sous-préfet de Saumur.

Dans ce poste, M. Boussard bénéficie de la hors-classe à titre personnel.

Par décret en date du 5 décembre 1958:

M. Rude (Fernand), sous-préfet de Vienne, est nommé sous-préfet de Briey (hors classe).

M. André (Charles), secrétaire général du Calvados (hors classe personnelle), est nommé sous-préfet de Vienne (hors classe).

M. Duchêne-Marullaz (Edouard), sous-préfet d'Avranches, est nommé secrétaire général du Calvados (1re classe).

M. Œuvrard (Maurice), sous-préfet hors classe, est nommé sous-préfet d'Avranches.

Dans ce poste, M. Œuvrard bénéficie de la hors-classe à titre personnel.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 29 novembre 1958 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 29 novembre 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire:

A titre posthume.

Agogue (Louis), adjudant-chef.
Aimard (Alexandre), maréchal des logis.
Alabert (Gaston).
Albert (Marc), soldat de 2e classe.
Aleste (Yves), sergent-chef.
Amoureux (Yves), sergent.
Amsallem (Albert), sergent.
Ancelot (Jean), sergent.
Anginot (Jules), adjudant.
Anthime (Eugène).
Antoine (Paul), 2e classe.
Arnoux (Léon), sergent.
Arsac (Albert).
Artola (Joseph).
Arvois (Fernand).
Astre (Jean).
Aubertin (Marcel), 2e classe.
Aubouet (André), caporal.
Auchatraire (Charles), sergent.
Auffret (Pierre-Marie), 2e classe.
Augusseau (Marcel-Eugène), 2e classe.
Aulanier (Raymond), caporal.
Aussal (Noël), 2e classe.
Avel, née Dufresse (Antonia), sergent.
Avel (Joanny), adjudant.
Aymard (Pierre-Henri), adjudant.
Azemar (Robert), aspirant.
Bacot (Gilbert).
Badets (Jean-Daniel).
Bagau (Basile).
Baillard (Lucien), 2e classe.
Bailly (Jean), 2e classe.
Bailly (Roland-Elie), sergent.
Banat (Paul-François).
Baque (Jean), 2e classe.
Barbeau (Georges).
Barbier (Camille).
Barbier, née Coulaud (Henriette), 2e classe.
Bardin (Marius-Claudius).
Barjettas (Roger).
Barnichon (Jean-François).
Barraud (Fernand), sergent.
Barreyre (Gérard), 2e classe.
Barrier (Joseph), sergent
Barrière (André), adjudant.
Barrillet (Victor), soldat.
Bartement (Aimé), 2e classe.
Barthelemy (Henri).
Barthelemy (Maurice), 1re classe.
Basly (Gérard-Maurice de), 2e classe.
Bastien (Paul), 2e classe.
Bastin (Lucien), caporal.
Batzer (William), sergent.
Baud (Marcel), 1re classe.
Baud (René), 1re classe.
Bauduin (Juste), 2e classe.
Baumont (Aimé), 1re classe.
Bazin (Henri), 2e classe.
Bazin (Marcel-Alfred), 1re classe.
Beaumont (René), sergent.
Beche (André).
Bedat (René).
Beguel (Jean), caporal-chef.
Behar (Elie-André).
Behra (Louis).
Behra (Vendelin), 1re classe.
Bejot (Roger), 2e classe.
Belin (Robert), 2e classe.
Bellier (Marcel), sergent.
Bellin (Eugène-Jules), sergent.
Bellisson (Henri).
Beinot (Lucien), aspirant.
Beluche (Georges).
Bene (Lucien).
Benier (Charles-Jean), 2e classe.
Bernard (Clovis), 2e classe.
Bernard (Paul), sergent-chef.
Bernier (Roland), 2e classe.
Berre (Eugène), sergent.
Berrou (Louis), matelot.
Bert (Pierre), 2e classe.
Berthelot (Roger), 2e classe.
Berthet (Georgette), sergent.
Berthier (Gustave).
Bertrand (Pierre), adjudant.
Besse (Sylvain).
Bessiere (Raoul), sergent.
Bessoles (Louis), 1re classe
Besson (Jean-Edouard), sergent.
Beucher (Albert).
Beunon (Georges), sergent.
Biajoux (Joseph), sergent.
Biasini (Augustin), 2e classe.
Bidegainberry (Jean), 2e classe.
Biette (Jean), 2e classe.
Biganzoli (Bruno), 2e classe.
De Bigault du Granrut (Marie-Paul).
Biremont (Paul), sergent.
Blache (Robert), sergent.
Blais (Marcel), adjudant
Blaise (Paul).
Blanchard (Léon), caporal-chef.
Bleau (Arthur), Caporal.
Blondeau (Charles-Marie-Henri), caporal-chef.
Blondeau (Lucien), caporal.
Blondel (Maurice).
Blouet (Gustave), sergent.
Bockser (Jean), 2e classe.
Boedoz (Georges), adjudant-chef.
Boeglin (Roland), sergent-chef.
Boidin (Christian), 2e classe.
Boileau (Noel), 2e classe.
Boileau (Roger).
Bonnafon (Jean-Bernard).
Bonnefoy (Pierre).
Bonnet (Antoine).
Bonnet (Marcel), 2e classe
Bonnetaud (Auguste).
Bonnin (Lucien), 2e classe
Bonnot (Maurice), 2e classe.
Bontaz (Marius), 2e classe
Bonzon (Jacques), 2e classe.
Bordes (Marie-François).
Bornet (Théophile), matelot.
Borthayre (Fernand), 2e classe.
Bossereau (Emile).
Boucaut (Gustave).
Boueste (François).
Bougeard (Henri), matelot.
Bouillant (Jean), 2e classe.
Bouilloux (Robert-Armand).
Boulanger (Paul), sergent.
Boulanger (Xavier - Alphonse), sergent.
Boully (Aimé), 2e classe.
Bourdeau (André), aspirant.
Bourgeois (Claude), sergent-chef.
Boursier (Robert).
Bousquainaud (Jean), sergent.
Boussard (Jean), 2e classe.
Boutoille (Jules-Joseph), 2e classe.

Bouvrée (Roger-François), 2e classe.
Bouyssou (Fernand), sergent.
Boya (Georges), 2e classe.
Boyer (Lucien), 2e classe.
Bracq (Jean), sergent.
Braun, née Mayer (Marie), sergent.
Bretaud (Alphonse), sergent-chef.
Briant (Pierre-Jean), soldat.
Briat (André), aspirant.
Brisard (Henri), adjudant.
Brisson (Ives-Aimé), 2e classe.
Brlys (Maurice), sergent.
Brodeur (Jacques), 2e classe.
Buffavand (Jean).
Buillard (Paul), 2e classe.
Busselot (Marcel), 2e classe.
Cabirol (Robert-Gérard), 2e classe.
Cachou (Pierre), 2e classe.
Cadet (Jean), aspirant.
Cadet (Maurice), sergent.
Cagnac (Félix), sergent.
Cagnolati (Aldino)), 2e classe.
Cagnolati (Dilvo), 2e classe.
Cagnolati (Louis), 2e classe.
Cahen (Robert-Louis).
Caillet (Gabriel), sergent.
Cailly (Noël), adjudant.
Camus (Gabriel), sergent-chef.
Canet (Henri), caporal.
Cano (Célestin), sergent.
Canova (Henri), 1re classe.
Capdegelle (Gustave).
Capdepuy (Pierre-Gilbert), 2e classe.
Capot (Walter), sergent.
Carlo (Henri).
Carle (Roger), 2e classe.
Caron (Albert), sergent.
Caron (Alfred-Auguste), caporal.
Caron (Camille), sergent.
Carpentier (Gaston), adjudant.
Casanova (Jean).
Cassin (Antoine), 2e classe.
Castejurry (Martin), 2e classe.
Castera (Albert).
Castera (Gabriel).
Castera, née Vervin (Hélène), 2e classe.
Catelon (William), sergent-chef.
Catherine (Jean-Pierre), sergent-chef.
Caulet (François).
Chabrol (Gaston), sergent.
Chalou (Pierre), gendarme.
Chalus (Marius), 2e classe.
Chambaud (Raymond), 2e classe.
Chambonnet (Maurice), sergent.
Chamiot-Clerc (Fernand).
Champenois (Michel), 2e classe.
Champenois (Paul).
Champion (Gilbert), sergent.
Champseix Georges), sergent-chef.
Chanlon (Charles), sergent.
Chapon (Albert), 2e classe.
Chardavoine (Albert), sergent.
Chardon (Gabriel).
Charlet (James), sergent.
Charra (Roger), 2e classe.
Chartier (Edmond), 2e classe.
Chartier (Henri-Robert).
Chartier (Jules).
Charvet (Jean-Marie), adjudant.
Chauve (Robert-Henri).
Chenut (Roger), sergent.
Cherel (Lucien), sergent.
Cheval (Jean), 2e classe.
Chevalier (Gaston), sergent.
Chevalier (Léon), 1re classe.
Chevalier (Robert), 2e classe.
Chevance (Aliné).
Chevrier (Bernard).
Chicoineau (Célestin).
Cholière (Bernard), 1re classe.
Cholley (André).
Choquet (Henri), 1re classe.
Christen (Jean-Jacques), 2e classe.
Chupin (Louis-Emmanuel), 2e classe.
Chupin (Noël), 2e classe.
Cirere (André), 2e classe.
Claude (Paul).
Claude (René), matelot.
Claudel (Jules), 2e classe.
Clave (Jean-Etienne), adjudant.
Clerc (Jean), aspirant.
Clin (Maurice), sergent.
Cocat (René).
Cœur (Jean-Louis), 2e classe.
Colin (Georges), 2e classe.
Colin (Louis).
Collobert (Joseph).
Comte (André).
Contratto (Joseph), sergent.
Coquet (Louis), sergent.
Corbière (Clément).
Cordier (André), soldat.
Cornu (Jean-Pierre), soldat.
Cosse (Henri), 2e classe.
Cossin, née Raquet (Renée), 2e classe.
Courhot (Roger), 2e classe.
Coudert (Raymond), 2e classe.
Coudray (Paul), sergent.
Cougnon (Alfred), sergent.
Coulon (Charles).
Coupat (Jean-Marie), sergent.
Courio (Lucien), 2e classe.
Courtois (François).
Coussi (Jean), soldat de 2e classe.
Couthier (Bernard).
Couturier (Roger), aspirant.
Cravel (Emile).
Crec'hriou, née Andrée (Marie-Anne), sergent.
Crenn (Raymond), sergent.
Crequis (Louis) sadi-sergent.
Cretin (Bernard), sergent.
Cretin (Louis).
Croner (Jean-Camille).
Cronie (Constant), 2e classe.
Cucu-Ballon (Roger), sergent.
Cuenot (Jacques), 2e classe.
Cunin (Augustin), sergent.
Cunq (Paul-Léon).
Cuny (Jacques), 2e classe.
Daguet (Lucien).
Dalaise (Lucien).
Dallais (Alexandre), 1re classe.
Dandelot (Valentin-Roger), adjudant-chef.
Daniel (Pierre), brigadier-chef.
Danvaux (Eugène), sergent.
Danvaux (Rolland), sergent.
Dardier (Jean), 2e classe.
Dartevelle (Jean), 2e classe.
Daunas (André), 2e classe.
Dautreaux (Arsène).
Davaine (Vaillant).
David (Georges).
David (Jean).
Debord (Antoine-Albert), 2e classe.
Debrosse (Benoit).
Debs (Alfred).
Deck (Maurice), 2e classe.
Decourtye (Charles-Emile), 1re classe.
Decourtye, née David (Louise),
Decourtye (Marguerite), 2e classe.
Defontaine (Frédéric), sergent.
Defrance (Henri), sergent.
Dehaibe (Robert-Emile).
Delacote (Jean-Marie).
Delafoulhouze (Jean), sergent.
Delannoy (Alphée).
Delemar (Maurice), 1re classe.
Deletang (Raoul).
Delhoutre (Roger), 2e classe.
Delhumeau (Serge), 2e classe.
Della Casa (Jean), 2e classe.
Delmont (Pierre).
Delrue (Paul), sergent.
Delval (Julien), 2e classe.
Demarest (René), 2e classe.
Demay (Gilbert), sergent.
Demay (Jean), sergent.
Demoisson (René), sergent.
Demoulin (Marie-Charles), adjudant.
Denechere (Edouard), sergent.
Denoyelle (Robert).
Denoyelles (Gilbert), 2e classe.
Derache (François), 2e classe.
Derlon (André), Caporal.
Descamps (Paul).
Descamps (Paul).
Deshours (Roger), sergent.
Desmaris (Clovis).
Desmarquest (Georges), 1re classe.
Desmoulins (Félix), sergent.
Desnoux (Fernand).
Desreveaux (André), adjudant.
Devic (Henri), 1re classe.
Devynck (André), sergent.
Dexarcis (Georges), soldat.
Diaz (Francisce), sergent.
Didier (Marie-Roger), sergent.
Dietrich (René), quartier-maître.
Dindinaud (Pierre), 2e classe.
Dodille (Charles).
Dolhagaray (Léon), 2e classe.
Domze (Paul).
Doolaeghe (Théodore), sergent.
Dordain (Gabriel), 2e classe.
Dory (Xavier), sergent.
Dostes (Gabriel), sergent-chef.
Douineau (Robert), 2e classe.
Doumenc (Pierre), 1re classe.
Dreyer (André), sergent.
Drouhard (Louis), sergent.
Drouhard (Robert), sergent.
Dubeaux (André).
Dubernard (Pierre).
Dubernard (Roger).
Dubois (Gaston), caporal.
Dubourdieu, née Mary (Béatrix), 2e classe.
Duby (Alphonse).
Duchiron (Marc), 2e classe.
Duclos (Edmond-Georges).
Ducret (Jules), sergent.
Ducros, née Dudon (Aurélie), caporal.
Dufestel (René).
Dufils (Pierre-Gustave), sergent.
Dugay (Elie).
Dugua (Marcel), sergent.
Duhamel (Edouard), sergent.
Duhem (François), sergent.
Duloisy (Marcel), sergent.
Dumas (Auguste), 2e classe.
Dumas (Paul), aspirant.
Dumont (Lucien), sergent.
Dupont (Edouard-Charles-Henri), sergent.
Dupont (René-François), adjudant.
Duprat (Robert), 2e classe.
Dupuich (Charles), aspirant.
Dupuis (André).
Dupuis (André-Claudius), adjudant.
Dupuis (Camille), adjudant.
Dupuis (Henri-Louis), soldat.
Duran (Lucien), 2e classe.
Durand (Claudius).
Durand (Jacques), 2e classe.
Duriez (Louis), adjudant.
Dugros (Alfred), adjudant-chef.
Durroty (Charles), sergent.
Dut (Pierre), 2e classe.
Dutertre (Antoine-Marius), 2e classe.
Dutour (Jean).
Duval, née Rosa (Jeanne-Odette), 2e classe.
Elie (Guy), soldat.
Evaux (Albert), sergent.
Fardoux (Maurice).
Faubet (Robert), sergent.
Faure (Aristide).
Faux (Léon).
Favre (Etienne).
Favretto (Bruno), 2e classe.
Felisaz (François), 2e classe.
Fery (Gilbert), 2e classe.
Feugey (Pierre-Joseph).
Feuillée (Marc), soldat.
Février (Pierre), 2e classe.
Feynerol (André), 2e classe.
Feys (Ernest), 2e classe.
Fiot (Marcel).
Fister (Maurice), sergent.
Fleuriet (Pierre), 2e classe.
Flous (Gilbert), 2e classe.
Folcher (René-Félix).
Fondu (Léon), sergent.
Fonlupt, née Visse (Antoinette), sergent.
Fontanel (André), 2e classe.
Fonteny (Henri), sergent.
Foucal (Henri).
Fouquerolle (Louis).
Fourcade (Louis), sergent.
Fournier (Elie), 2e classe.
Fournier (Maurice), adjudant.
Fourtine (Louis), adjudant.
Fresco (Raymond-Raphaël), 2e classe
De Frotte (Charles), 2e classe.
Gaden (Elie-Maurice-Francis), 2e classe.
Gaffori (Jean), 2e classe.
Gaffori (Pierre-Vincent), 2e classe
Gahinet (Jean), 2e classe
Gaillardon (Marcel), matelot.
Gaillard-Tallon (Bernard), 2e classe.
Gallois (Jean), sergent.
Gallou (Elie-Louis).
Gally (François), sergent-chef.
Galvin (Léon), 2e classe.
Garang, née Berthelot (Jeanne-Henriette), 2e classe.
Garaud (Julien), adjudant.
Garay (Georges), sergent.
Garroux (Etienne-Henri), adjudant-chef.
Gasrel (Auguste-Ernest), adjudant.
Gatebois (Michel), 2e classe.
Gaudaire (Yves), sergent.
Gaudillat (Jean-Marie).
Gaudry (Victor), 1re classe.
Gautherie (Jean).
Gauthier (Charles).
Gawlowicz (Charles), adjudant.
Gay (Lucien).
Gays (Marc), adjudant-chef.
Gazagnes (Marcel-Joseph).
Genaud (Samuel), 2e classe.
George (Léon).
Georges (Camille), sergent.
Georges (Michel-Georges).
Gerard (Marcel).
Gerbaud (René), 2e classe.
Giachelio (Pierre), sergent.
Giagnoni (Aldo), 2e classe
Gignoux (Joseph), adjudant.
Gillet (Auguste-Charles).
Gillet (Louis), sergent.
Girard (Albert), 2e classe.
Girard (André), 2e classe.
Girardey (Charles-Aimé), sergent.
Giraud (Marcel).
Girod (Simon-Eugène), 2e classe.
Giroux (Jacques), 2e classe
Givry (Marcel).
Glez (Michel).
Goidin (Jean-Gustave), 2e classe.
Gonthier (Georges), sergent.
Gordon (Roland), 2e classe.
Gorse (Maurice).
Gosset (Jules), sergent.

Gossioux (Pierre), 2e classe.
Gougeot (Marcel-Henri), 2e classe
Gouinguenet, née Halleguen (Mathilde), 1re classe.
Gourdin (Léopold), 2e classe.
Gouth (Nicolas).
Goux (Jean), 1re classe.
Goux (Pierre).
Grabania (Jean), 2e classe.
Graf (Jack), sergent.
Grandemange (Michel).
Grandvoinet (Joseph), caporal.
Grandvoinet (Roger), 1re classe.
Grisez (André), 2e classe.
Gruais (Alexandre), adjudant.
Guart (Hilaire-Roland), 2e classe
Gucher (Roger), 2e classe.
Guedeney (Emile).
Guenette (Jules-André), sergent.
Guerif (Joseph-Prosper), adjudant-chef.
Guerin (Georges), 2e classe.
Guerin (Pierre-Georges), 2e classe.
Guerlesquin (André-Marie), sergent.
Guiliano (Henri).
Guillier (François-Louis), adjudant.
Guillot (Abel).
Guillot (Roger).
Guillou (Edouard), 1re classe.
Guillou (Lucien), 2e classe.
Gumery (André), 2e classe.
Guyot (Georges).
Hagenauer (Marcel), sergent.
Halfron (René), 2e classe.
Hamon (René).
Hangard (Raymond), 2e classe.
Hanon (Gilbert).
Hans (Georges).
Harboux (Gérard), 2e classe.
Hardiville (Georges).
Harel (Roger), 2e classe.
Haricot (Pierre).
Hebert (René).
Heimet (Alphonse), sergent.
Heitz (Alfred-Charles), adjudant.
Heniart (Maurice).
Henrion (Raymond).
Herve (Joseph-Marie), sergent-chef.
Hienne (Armand).
Hirbec (Henri), 2e classe.
Hoet (Jules-Edmond), sergent.
Hollard (Pierre), 2e classe.
Hologne (René).
Houot (Michel), 2e classe.
Hourdequin (Paul).
Hournau (Jean).
Hubert (André), sergent.
Huet (Louis).
Hugot (Jean), sergent-chef.
Huysman (Paul), sergent-chef.
Isern (Fernand), sergent.
Israël (Pierre).
Jacquey (Roger).
Jacquier (Henri), 2e classe.
Jamsin (René-Charles), 2e classe.
Jan (Joseph).
Janvier (Henri).
Jasselin (André), 2e classe.
Jay (Marcel).
Jezequel (Augustin), 2e classe.
Joguet (Paul), 2e classe.
Jolivet (Lucien), 2e classe.
Jollet (Auguste).
Jolly (Onésime-Albert), sergent.
Jouan (Maurice), 2e classe
Jouandeau (Emile), 1re classe.
Jouaud (Maurice), 2e classe.
Joubert (Paul), sergent.
Jouffroy (Paul), 2e classe.
Jourdannas (Pédro), 2e classe.
Jouve (Pierre), sergent-chef.
Juglard (René), caporal.
Jullien (Jean), 1re classe.
Juventin (Edouard), adjudant.
Kammerer (Robert).
Kernivinen (Yves), 1re classe.
Kilfiger (Eugène), 2e classe.
Krafft (Maurice).
Kuntz (Emile), sergent-chef.
Kuntzmann (Marcel), 2e classe.
Lochegnies (Jean), 2e classe.
Montegani (Marcel), 2e classe.
Nardin (Léon), 1re classe.
Nardin (Raymond), caporal.
Perret (Fernand), 2e classe.
Perrin (Amédée), 2e classe.
Perrin, née Hennequin (Marie), 2e classe.
Pommier (René), 2e classe.
Roullier (Pierre), 2e classe.
Salaun (Yves), 2e classe.

Ces concessions comportent:

1° L'attribution de la Croix de guerre avec palme à titre posthume; elles annulent les citations accordées antérieurement pour les mêmes faits;

2° L'attribution de la médaille de la Résistance à titre posthume (application des prescriptions de l'article 9 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948).

Achard-Vincent (Jean), sergent.
Bachex (Louis).
Beaudouin (Jules), adjudant.
Berne (Jean-Baptiste), sergent.
Bettembourg (Marcel-Louis), adjudant.
Borettini (Charles), adjudant-chef.
Boulanger (Moïse), sergent.
Bourrier (Robert), aspirant.
Boyer (Marcel), adjudant.
Brias (Roger).
Brioude (Ambroise).
Cabot (Henri), sergent.
Cadic (Eugène), sergent.
Caillet (Etienne), sergent.
Camus (Camille).
Chabrier (Louis), adjudant.
Chabrier (René), sergent.
Chauvin (François-Marcel), adjudant.
Chavarot (Eugène), adjudant.
Chebance (Gustave), sergent.
Chennevière (Edouard), adjudant.
Coudert (Robert), sergent.
Courtiol (Lucien), adjudant.
Courtiol (Marius), 2e classe.
Crézillac (Lucien), adjudant.
Daniel (Charles).
Delobel (Joseph), sergent.
Delobel (Louis), sergent.
Derigon (Albert), sergent-chef.
Devillers (René), 1re classe.
Forboteaux (Edmond).
Foucault (Robert), adjudant.
Fourny (Marcel), 2e classe.
François (Félix), adjudant-chef.
Gaillard (Jean-Marie).
Gaillard (Paul).
Gaillot (Yves), 2e classe.
Gay (André), adjudant-chef.
Girard (Joseph-André), 1re classe.
Girere (Jean), sergent-chef.
Glou (Jean-Pierre), adjudant.
Godart (Henri-Isidore).
Grasset (Célestin), sergent.
Grosdemange (Arsène-Charles).
Gruffat (Louis), sergent.
Gruin (Roger), adjudant.
Guillot (Auguste-Emile).
Honoré (Maurice-Emile), 2e classe.
Joly (Félicien), aspirant.
Lamboule (Gilbert), 2e classe.
Le Bihan (Jean), sergent.
Le Coq (Jean).
Le Gac (Louis), sergent.
Legoux (Maurice).
Lerant (Antonin), caporal.
Lesage (Emile), 1re classe
Lescure (Jean-Marie), sergent.
Leygnat (Robert), 1re classe.
Madiot (Paul-Louis), 2e classe.
Marchal (Roger), 2e classe.
Marmier (Claude).
Martin (Pierre), sergent.
Mcurot (Marcel).
Moyse-Frise (Camille), sergent.
Nardin (Marcel), sergent.
Payeur (Gabriel).
Perras (Louis-Benoit), sergent.
Piffeteau (Aibert), sergent.
Pirus (Lucien), brigadier-chef.
Poncey (Arsène).
Ponchon (Paul), 2e classe.
Pottier (Léon-Henri).
Quenouille (René).
Rafey (Pierre).
Renard (Jacques), 2e classe.
Rethore (Geneviève), aspirant.
Ribault (Michel), aspirant.
Richard (Auguste), caporal-chef.
Robert (Henri), sergent.
Rodie (Louis).
Roblot (Marcel), caporal.
Roger (Georges-Emile), sergent.
Roussel (André), sergent.
Rouxel (Roger), caporal.
Saugorge (Noé), sergent.
Sadorge (Omer), sergent-chef.
Saget (Roger), sergent.
Sarrat (Eugène-Jean), adjudant-chef.
Schlosser (Jacques), aspirant.
Schoenfeld (Georges), adjudant.
Senlis (Gaëtan), 2e classe.
Sgambatto (Louis), 2e classe.
Terrenoire (Charles).

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme à titre posthume; elles annulent les citations accordées antérieurement pour les mêmes faits.

Elle ne comportent pas l'attribution de la médaille de la Résistance à titre posthume, les intéressés étant déjà titulaires de cette décoration.

Décret du 1er décembre 1958 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 1er décembre 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1914-1918

Andrieux (Antoine), soldat du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1907, mle 1179 au recrutement d'Aurillac.
Angot (Théodore), soldat du 110e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1258 au recrutement de Rennes.
Baron (Toussaint-Pascal-Victor), soldat du 10e régiment de dragons, classe 1907, mle 845 au recrutement de Saint-Gaudens.
Baroni (Jean-Benjamin-Alphonse), canonnier du 115e régiment d'artillerie lourde, classe 1910, mle 2385 au recrutement de Marseille.
Bartolani (Joseph-Antoine), caporal du 173e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 2605 au recrutement d'Ajaccio.
Bauchaud (Jean), soldat du 172e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 2369 au recrutement de Limoges.
Beaujard (Etienne), soldat du 152e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 639 au recrutement d'Autun.
Behin (Gaston), soldat du 155e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2405 au recrutement de Béthune.
Bellanger (André-Robert), zouave du 1er régiment de zouaves, classe 1914, mle 5410 au recrutement de la Seine, 3e bureau.
Bernard (Benjamin-Jacques), soldat du 57e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 173 au recrutement de Saintes.
Besombes (Jean-Calixte-Pascal), chasseur du 21e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 989 au recrutement de Rodez.
Bona (Marie-Joseph-Paul), soldat de la 20e division d'infanterie, 13e section d'infirmiers, classe 1898, mle 257 au recrutement de Neufchâteau.
Boué (Pierre-François), soldat du 51e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 763 au recrutement de Toulouse.
Bouvard (Henri), soldat du 97e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1700 au recrutement d'Annecy.
Breton (Claude), soldat du 2e régiment de dragons, classe 1911, mle 1831 au recrutement de Montluçon.
Canevet (Jean-Louis), caporal du 65e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 3188 au recrutement de Quimper.
Carion (César), caporal du 4e régiment du génie, classe 1898, mle 2029 au recrutement de Lyon.
Cathely (Pierre-Augustin), soldat du 208e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 894 au recrutement de Magnac-Laval.
Cazilhac (Jean-Henri), soldat du 23e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1725 au recrutement de Béziers.
Charles (Jean-Marcel), soldat du 15e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 2031 au recrutement de Nîmes.
Charmot (Claude-Just-Eugène), soldat du 235e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1577 au recrutement de Belfort.
Chaufron (Paul-Louis), soldat du 158e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 2296 au recrutement d'Epinal.

Chausset (Joseph-Jean-Louis), soldat du 226e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1755 au recrutement de Bourges.
Chauvet (Charles), soldat du 363e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 5184 au recrutement de la Seine, 3e bureau.
Choquet (Victor-Jules), chasseur du 16e bataillon de chasseurs à pied, classe 1901, mle 4812 au recrutement de Lille.
Collinet (Louis-Prosper), soldat du 153e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 182 au recrutement de Poitiers.
Cornu (André-Alfred), soldat du 155e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 621 au recrutement de Dijon.
Courmeaux (Léon-Auguste), soldat du 2e régiment de marche d'Afrique, classe 1911, mle 61 au recrutement de Châlons-sur-Marne.
Danglot (Emile-Auguste-Jean), capital fourrrier du 162e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 3168 au recrutement de Saint-Omer.
Delarue (Lucien), sergent du 6e régiment du génie, classe 1910, mle 279 au recrutement de Châteauroux.
Delépine (Victor-Eugène-Adolphe), soldat du 346e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 388 au recrutement de Fontainebleau.
Delmond (Jean), soldat du 37e régiment d'infanterie coloniale, classe 1905, mle 442 au recrutement de Bergerac.
Denef (Henri), soldat du 43e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 2778 au recrutement de Lille.
Dervaux (Victor-Auguste), canonnier du 40e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 1835 au recrutement de Valenciennes.
Despey (Philippe-Jean), soldat du 173e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 831 au recrutement de Montpellier.
Diéval (Charles-Georges), soldat du 44e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 222 au recrutement d'Auxerre.
Dijols (Jean-Baptiste-Marius), soldat du 46e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1894 au recrutement de Rodez.
Dupuy (Ernest-Romain), canonnier du 57e régiment d'artillerie, classe 1909, mle 544 au recrutement de Bordeaux.
Elie (Jean-Marcel), soldat du 6e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 983 au recrutement de Libourne.
Etchebarne (Arnaud), soldat du 7e régiment d'infanterie coloniale, classe 1913, mle 875 au recrutement de Pau.
Fagès (Louis-Edouard), chasseur du 27e bataillon de chasseurs alpins, classe 1916, mle 1461 au recrutement de Mende.
Faugeron (Marcel-Gabriel), soldat du 415e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1201 au recrutement de Lyon central.
Flotte (Auguste-François-Eugène), soldat du 4e régiment d'infanterie coloniale, classe 1909, mle 970 au recrutement de Toulon.
Fouillet (Auguste-Jean-Joseph-Victor), soldat du 117e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 805 au recrutement de Laval.
Goasdoue (François-Marie), canonnier du 60e régiment d'artillerie de campagne, classe 1917, mle 4171 au recrutement de Quimper.
Gonalan (Yves-Marie), soldat du 71e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 450 au recrutement de Guingamp.
Grimault (Maurice-Abel-Gabriel), canonnier du 407e régiment d'artillerie lourde, classe 1918, mle 1325 au recrutement d'Orléans.
Grolleau (Emile-Louis-Henri), soldat du 7e régiment d'infanterie coloniale, classe 1917, mle 2190 au recrutement de Parthenay.
Guilbert (Charles-Guislain-Joseph), soldat du 125e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 334 au recrutement d'Arras.
Guillemé (Julien-Marie), soldat du 241e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1050 au recrutement de Rennes.
Halatre (Ernest-Abel-Achille), soldat du 8e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 500 au recrutement d'Abbeville.
Herin (Augustin-Pierre-Joseph), soldat du 101e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2653 au recrutement de Béthune.
Hydas (Marcel-Amédée), soldat du 4e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1449 au recrutement d'Orléans.
Juillet (Alexandre-Baptistin), chasseur du 47e bataillon de chasseurs à pied, classe 1905, mle 915 au recrutement de Nice.
Labayle-Tamboury (Jean-Baptiste-Joseph), soldat du 83e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1048 au recrutement de Tarbes.
Lacoste (Raymond), soldat du 7e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 520 au recrutement de Périgueux.
Lamblin (Charles-Victor), soldat du 60e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 643 au recrutement de Vesoul.
Landrieux (Amable-Louis-François), sergent du 33e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 479 au recrutement d'Arras.
Laret (Emile), soldat du 160e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 708 au recrutement d'Angoulême.
Le Bouder (Jean-François-Marie), soldat du 71e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1676 au recrutement de Guingamp.
Lebourg (Alphonse-Albert-Etienne), soldat du 55e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1689 au recrutement de Rouen-Nord.
Lecasble (Louis-André), soldat du 165e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 763 au recrutement de Bernay.
Lemonnier (Jules-Georges-Armand), soldat du 28e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 433 au recrutement d'Evreux.
Louart (Aimé-Jean-Baptiste), soldat du 33e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 3243 au recrutement de Béthune.
Magnier (Maurice-Paul), chasseur du 8e bataillon de chasseurs à pied, classe 1908, mle 376 au recrutement de Beauvais.
Maine (Maurice-Edouard), caporal du 3e régiment d'artillerie coloniale, classe 1905, mle 3011 au recrutement de Versailles.
Marionneau (Auguste-Albert-Alexandre), soldat du 142e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 2419 au recrutement de la Roche-sur-Yon.
Mathey (Eugène), canonnier du 205e régiment d'artillerie de campagne, classe 1910, mle 954 au recrutement de Mâcon.
Mattéoli (Baptiste), sergent du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1911, mle 2654 au recrutement d'Ajaccio.
Mercier (Charles-Fernand), soldat du 37e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 9296 au recrutement de la Seine (1er bureau).
Mérot (Jean-Louis-Marie-Joseph), soldat du 409e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 809 au recrutement d'Ancenis.
Michel (Camille), soldat du 49e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 427 au recrutement de la Rochelle.
Michel (Lucien-Pierre-Joseph), soldat du 40e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1386 au recrutement de Rodez.
Monnier (Fernand), soldat du 110e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1766 au recrutement de la Seine, 6e bureau.
Nans (Victor-Marius), soldat du 203e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 117 au recrutement de Nice.
Nègre (Adrien-Jean-Joseph), soldat du 123e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1913 au recrutement de Montpellier.
Nénez (Jean), soldat du 109e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 2213 au recrutement de Lorient.
Nicolas (Jean-Marie), soldat du 416e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1266 au recrutement de Lorient
Pascal (Louis-Auguste), soldat du 414e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 573 au recrutement de Montélimar.
Patron (Lucien-Louis), soldat du 77e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 447 au recrutement de Melun.
Peiou (Joseph-René-Louis), sergent fourrier du 68e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 2894 au recrutement de Nantes.
Père (Roger-Hilaire-Charles), chasseur du 26e bataillon de chasseurs à pied, classe 1917, mle 14 au recrutement d'Avesnes.
Perrière (Maurice-Auguste), chasseur du 4e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 542 au recrutement de Chambéry.
Pomarès (Antoine), caporal de la 15e section d'infirmiers, classe 1900, mle 642 au recrutement d'Oran.
Pruvot (Lucien-Ernest-Joseph), soldat du 4e régiment de cuirassiers, classe 1913, mle 4961 au recrutement de Versailles.
Rey (Jean-Louis-Sylvain), soldat du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1916, mle 932 au recrutement de Rodez.
Rouvrat (Jean-Marie), soldat du 408e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1573 au recrutement de Chalon-sur-Saône.
Santoni (Philippe), sergent du 56e régiment d'infanterie coloniale, classe 1911, mle 701 au recrutement d'Ajaccio.
Sill (Henri-François-Yvon-Marie), soldat du 62e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 2680 au recrutement de Quimper.
Souchet (Francis-Joseph-Amand-Marie-Jules), soldat du 41e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 884 au recrutement de Vitré.
Terrazzoni (Joseph-Marie), sergent du 173e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2827 au recrutement d'Ajaccio.
Tinle (Antoine-Pierre), soldat du 172e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1619 au recrutement de Tulle.
Trébosc (Adrien-Jean-Albert), soldat du 167e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1442 au recrutement de Rodez.
Vergnolles (Paul), soldat du 50e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 613 au recrutement de Bergerac.
Viarengo (Henri-Camille), brigadier du 3e régiment d'artillerie de campagne, classe 1913, mle 397 au recrutement d'Ajaccio.
Vollerin (Jean-Marie), soldat du 52e régiment d'infanterie, classe 1899, mle 1334 au recrutement d'Annecy.
Waty (Gustave), soldat du 94e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1068 au recrutement de la Seine (3e bureau).

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 1er décembre 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1939-1945

DEPORTES-RESISTANTS

Aulagner (Robert-Jean), soldat des Forces françaises de l'intérieur, déporté-résistant, classe 1931, mle 39223 au recrutement de Paris.
Banniel (Jean), sergent de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté-résistant, classe 1934, mle 815 au recrutement de Guingamp.
Bechet (François-Joseph), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Savoie, déporté-résistant, classe 1912, mle 1225 au recrutement d'Annecy.

Begeot, épouse Chapelle (Thérèse-Solange), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Front National », déportée-résistante.

Benadon (Jacques), sergent des Forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Savoie, déporté-résistant, classe 1940.

Biclet (Yves-Adrien-Joseph), caporal de la Résistance intérieure française, organisation « M. L. N. », déporté-résistant, classe 1940, mle 2045 au recrutement de Paris.

Bohé (Paule-Marie-Louise), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « P. O. W. N. », déportée-résistante.

Boissonnet (Suzanne), adjudant de la Résistance intérieure française, organisation « Résistance », déportée-résistante.

Bouhelier (Marcel-Denis-Joseph), caporal des Forces françaises de l'intérieur du département du Doubs, déporté-résistant, classe 1939.

Bouvier (Marcel), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département de l'Isère, déporté-résistant, classe 1930, mle 1191 au recrutement de Privas.

Branland (Georges), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Vienne, déporté-résistant, classe 1943.

Burtin (Marcel-Jean), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Résistance Est », déporté-résistant, classe 1935, mle 941 au recrutement de Strasbourg.

Cassard (Elie-Daniel), sergent-chef de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté-résistant, classe 1927, mle 6435 au recrutement de la Seine.

Charlier (Edouard-Antonin), sergent de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté-résistant, classe 1892, mle 721 au recrutement de Péronne.

Charpentier (Octave-René), caporal-chef des Forces françaises de l'intérieur du département de la Vienne, déporté-résistant, classe 1917, mle 1060 au recrutement de Poitiers.

Chont (Alexis-Albert-Lucien), soldat de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté-résistant, classe 1943, mle 1137 au recrutement de Strasbourg.

Chopo-Sanchez (Miguel), soldat de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté-résistant, classe 1931.

Clairet (Jacques-Claude-Serge), soldat de la Résistance intérieure française « Isolé », déporté-résistant, classe 1941.

Cœuilltez (Roger-Lucien), caporal de la Résistance intérieure française «Isolé », déporté-résistant, classe 1941, mle 629 au recrutement de Rabat.

Cougoulic, épouse Felix (Yvonne-Marie-Louise), adjudant des Forces françaises de l'intérieur du département des Bouches-du-Rhône, déportée-résistante

Coutelle (Bernard-Jacques-Albert), soldat de la Résistance intérieure française, « isolé », déporté-résistant, classe 1947, mle 63629 au recrutement de la Seine.

David (Raymond-René-Achille), aspirant de la Résistance intérieure française, « isolé », déporté-résistant, classe 1930, recrutement de Saint-Lô.

Debat (Henri-François), adjudant des Forces françaises de l'intérieur du département de la Corrèze, déporté-résistant, classe 1921, mle 1630 au recrutement de Tulle.

Debrand (Roger-Léon-Lucien), soldat de la Résistance intérieure française, « isolé », déporté-résistant, classe 1933, mle 364 au recrutement d'Auxerre.

Decourbey, épouse Rosselot (Eugénie-Emilie-Elisabeth), soldat de la Résistance intérieure française, « isolé », déportée-résistante.

Delabre (Camille-Louis-Jules), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Libé-Nord », déporté-résistant, classe 1926.

Diou (Louis), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Front National », déporté-résistant, classe 1934, mle 5313 au recrutement de Paris.

Doillon (Adrien-Thomas-Alexandre), maréchal des logis de la Résistance intérieure française, « isolé », déporté-résistant, classe 1920, mle 673 au recrutement de Vesoul.

Doussang (Jean), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département des Landes, déporté-résistant, classe 1931, mle 1673 au recrutement de Mont-de-Marsan.

Drouin (Jean-Marie-Louis), soldat de la Résistance intérieure française, « isolé », déporté-résistant, classe 1945, mle 16264 au recrutement de Strasbourg.

Dupau (Gilbert), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département des Landes, déporté-résistant, classe 1943, mle 407711 au recrutement de Versailles.

Durand (Raymond-Joseph), sergent des Forces françaises de l'intérieur du département du Tarn, déporté-résistant, classe 1927, mle 1208 au recrutement d'Albi.

Emeriaud, épouse Meilleraye (Batestine), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déportée-résistante.

Feral (Jean-Léon), caporal des Forces françaises de l'intérieur, « A. S. Aveyron », déporté-résistant, classe 1941, mle 8587 au recrutement d'Albi.

Fourel (Georges), caporal de la Résistance intérieure française, « Isolé », déporté-résistant, classe 1926, mle 3283 au recrutement de la Seine.

Fourier (Emilien-Raymond), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « M. L. N. », déporté-résistant, classe 1936, mle 203 au recrutement de Bourg.

Fournier (Jean), soldat de la Résistance intérieure française, « Isolé », déporté-résistant, classe 1909.

Frantz (Arthur-Antoine), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département des Landes, déporté-résistant, classe 1935, mle 775 au recrutement de Mulhouse.

Gegauff (Pierre-Hugues-Arthur), sergent de la Résistance intérieure française, « Isolé », déporté-résistant, classe 1938, mle 861 au recrutement de Strasbourg.

Gehard (Pierre-Aimé-Marie-Joseph), aspirant des Forces françaises de l'intérieur, « A. S. du Rhône », déporté-résistant, classe 1910.

Girard (Joseph-Armand), soldat des Forces françaises de l'intérieur, mouvement « Libé-Nord », déporté-résistant, classe 1921, mle 275 au recrutement de Châtellerault.

Goldet (Cécile), aspirant des Forces françaises de l'intérieur du département de l'Isère, déportée-résistante

Goldstein, épouse Marjo (Laure), soldat de la Résistance intérieure française, « Isolé », déportée-résistante.

Goustiaux, épouse Dangois (Jacqueline-Georgette), sergent de la Résistance intérieure française, « Isolé », déportée-résistante.

Guérin-Pétrement (Gilbert-Gabriel), caporal-chef de la Résistance intérieure française, « Isolé », déporté-résistant, classe 1934, mle 1600 au recrutement de Thionville.

Guichard (Claudius), caporal de la Résistance intérieure française, organisation « Combat », déporté-résistant, classe 1918, mle 276 au recrutement de Mâcon.

Hennequin (Jean-Gustave), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Front national », déporté-résistant, classe 1930.

Huet (Marius-Alexandre), sergent de la Résistance intérieure française, « Isolé », déporté-résistant, classe 1925, mle 16612 au recrutement de la Seine.

Joncourt (François-Adrien-Marie), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Front National », déporté-résistant, classe 1925, mle 4634 au recrutement de Brest.

Kuhn (Jean-André), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Résistance Est », déporté-résistant, classe 1936, mle 1424 au recrutement de Strasbourg.

Lambach (Jacques-Henri-Paul), sergent de la Résistance intérieure française, « Isolé », déporté-résistant, classe 1947, mle 4781 au recrutement de Dijon.

Lavêrgne (André-Louis-Albert-Auguste), adjudant de la Résistance intérieure française, « Isolé », déporté-résistant, classe 1927, mle 681 au recrutement de Poitiers.

Lecomte (Emile-Fernand), brigadier-chef de la Résistance intérieure française, « Isolé », déporté-résistant, classe 1926, mle 1217 au recrutement de Tunis.

Lelièvre (Roger-Yvon), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département de la Côte-d'Or, déporté-résistant, classe 1945, recrutement de Dijon.

Marcillac, épouse Verneau (Augustine), soldat de la Résistance intérieure française, « Isolé », déportée-résistante.

Martin (Maruice-René), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Front National », déporté-résistant, classe 1933, mle 2674 au recrutement de Versailles.

Mercier (Robert-Paul), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Saône, déporté-résistant, classe 1944, recrutement de Vesoul.

Merieau (Maurice-Henri-Jean-Pierre), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Libé-Nord », déporté-résistant, classe 1940.

Mulot (Maurice-Georges), soldat des Forces françaises combattantes, réseaux « Jean-Marie Buckmaster », déporté-résistant, classe 1941, mle 1800 au recrutement de Nevers.

Nafilyan (Michaël-Jacques-Antoine), aspirant des Forces françaises de l'intérieur, « Groupes Francs de Combat », déporté-résistant, classe 1942.

Niocel (Paul), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « M. L. N. », déporté-résistant, classe 1939, mle 905 au recrutement d'Aurillac.

Normand (Pierre-Gustave), adjudant des Forces françaises de l'intérieur du département de l'Oise, déporté-résistant, classe 1930, mle 2961 au recrutement d'Amiens.

Page (Marcel-René-Fernand), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département de l'Oise, déporté-résistant, classe 1945, mle 33664 au recrutement de Valenciennes.

Patte (Marcel-Lucien), adjudant-chef de la Résistance intérieure française, « Isolé », déporté-résistant, classe 1934.

Peignaud (Gilberte), soldat de la Résistance intérieure française, « Isolé », déportée-résistante.

Perlé (Albert-Mathieu), soldat de la Résistance intérieure française, organisation « Combat », déporté-résistant, classe 1914, recrutement de Castres.

Pinturier (Jacques-Georges-Henri), adjudant de la Résistance intérieure française, « Isolé », déporté-résistant, classe 1938, mle 290 au recrutement de Paris.

Pruvost (Fernand-Gustave), caporal des Forces françaises de l'intérieur du département du Rhône, déporté-résistant, classe 1917, mle 2010 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Raimbault (André-Jean-Marie), soldat de la Résistance intérieure française, isolé, déporté-résistant, classe 1942, mle 10775 au recrutement de Rennes.

Rigolat (Roland-Jules-Pierre), sergent des Forces françaises de l'intérieur du département de la Corrèze, déporté-résistant, classe 1943, mle 10032 au recrutement de Dijon.

Roboam (André-Louis-Firmin), sergent de la Résistance intérieure française, isolé, déporté-résistant, classe 1918, mle 1687 au recrutement du Mans.

Roussel (Michel-Jean-Robert), caporal-chef des Forces françaises de l'intérieur du département de la Haute-Saône, déporté-résistant, classe 1942, mle 17545 au recrutement de Dijon.

Scheidemann (Alain), adjudant de la Résistance intérieure française, isolé, déporté-résistant, classe 1937, mle 89555 au recrutement de Nevers.

Schwarz (Paul-Auguste), sergent-chef des Forces françaises de l'intérieur du département des Basses-Pyrénées, déporté-résistant, classe 1940, mle 1705 au recrutement de Metz.

Siefert (Ernest-Alfred), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Résistance-Fer », déporté résistant, classe 1942.

Tabart (André-Rémi-Albert), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département de la Somme, déporté-résistant, classe 1924, mle 350 au recrutement d'Amiens.

Teghillo (Paul-Louis-Jean), soldat de la Résistance intérieure française, isolé, déporté-résistant, classe 1943, mle 10653 au recrutement de Marseille.

Thomas (Albert-Louis-Marie), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Vengeance », déporté-résistant, classe 1942, mle 18181 au recrutement de Rennes.

Thorelle (René), caporal de la Résistance intérieure française, isolé, déporté-résistant, classe 1938, mle 12 au recrutement de Thionville.

Tourte (Michel-Etienne), sergent des Forces françaises de l'intérieur du département de l'Oise, déporté-résistant, classe 1942, mle 12311 au recrutement de Valenciennes.

Trontin (Jean-François-Antoine), sergent des Forces françaises de l'intérieur du département de la Saône-et-Loire, déporté-résistant, classe 1945, mle 11513 au recrutement de Dijon.

Unger (Julien), maréchal des logis de la Résistance intérieure française, organisation « Combat », déporté-résistant, classe 1915, mle 6752 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

Varras (Georges), sergent de la Résistance intérieure française, organisation « Action-10 », déporté-résistant, classe 1934, mle 6550 au recrutement de Lille.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 1er décembre 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

GUERRE 1939-1945

Achard (Gustave-Léopold-Julien), caporal du 83e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 310 au recrutement de Caen.

Alvarès (François), soldat du 37e groupe de défence contre-avions, classe 1935, mle 395 au recrutement d'Oran.

Bedu (Marcel), soldat du 3e régiment de marche du Tchad, classe 1941, mle 3525 au recrutement d'Epinal.

Berraf Rabah, tirailleur du 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1936, mle 2191 au recrutement d'Alger.

Braconnier (Camille), soldat du 413e régiment de pionniers, classe 1926, mle 1221 au recrutement de Poitiers.

Calvet (André-René), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Deux-Sèvres, classe 1939, mle 501 au recrutement de Niort.

Caton (Camille-Raymond), cavalier du 33e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1932, mle 2698 au recrutement d'Orléans.

Chailley (André-Arsène), soldat des Forces françaises de l'intérieur du département de l'Aube, classe 1945, mle 6170 au recrutement de Nancy.

Chardier (Pierre-Marcel-René-Joseph), médecin aspirant du 11e groupe de tabors marocains, classe 1943, mle 12049 au recrutement de Toulouse.

Chauvel (Jean-Baptiste-Joseph-Marie), soldat du 135e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 2234 au recrutement de Nantes.

Coatanea (Jean-Amédée), soldat du groupe de commandos d'Afrique, classe 1942, mle 78-41150 au recrutement de Versailles.

Dunkel (Camille), soldat de la 1re demi-brigade d'Alsace-Lorraine (Bataillon Rhin et Moselle), classe 1932, mle 1180 au recrutement de Strasbourg.

Durracq (Pierre-Adrien-Simon), soldat du 370e régiment d'artillerie lourde de voie ferrée, classe 1925, mle 978 au recrutement de la Seine, 3e bureau.

Gavrard (Elie-Marcel), soldat du 80e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 11545 au recrutement de Montauban.

Gombert (Adrien-Albert), soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1924, mle 1640 au recrutement de Rodez.

Hengy (Sébastien), soldat du 7e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1099 au recrutement de Mulhouse.

Hervé (Léon-Marie), canonnier du 18e régiment d'artillerie, classe 1926, mle 1712 au recrutement de Guingamp.

Kanko (Camara), tirailleur du 4e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1939, mle 67 au recrutement de Kindia.

Lapeyre (Clément), tirailleur du 4e régiment de tirailleurs sénégalais, classe 1931, mle 1819 au recrutement de Mont-de-Marsan.

Legouverneur (Robert-Gabriel), canonnier du 103e régiment d'artillerie, classe 1932, mle 374 au recrutement de Bar-le-Duc.

Le Guéhennec (Marcel-Louis-Marie), soldat du 41e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 11733 R. au recrutement de Vannes.

Lesage (Daniel-Henri-Claude), soldat des Forces françaises de l'intérieur, section « Est », département de la Seine, classe 1944, mle 78.29.848 au recrutement de Versailles.

Malsand (Robert-Emile-Laurent), soldat des Forces françaises de l'intérieur du Vercors, classe 1941, mle 13937 au recrutement de Lyon.

Masset (Roger-Joseph-Pierre), sergent à la 2e compagnie du Génie divisionnaire de la 1re division motorisée d'infanterie, classe 1939, mle 270 au recrutement de Dijon.

Meignant (André-Maurice), sergent du 115e régiment d'infanterie, classe 1929, mle 166 au recrutement de Rennes.

Planes (Jules-Maurice), canonnier du 22e régiment d'artillerie de campagne, classe 1931, mle 3350 au recrutement de Montpellier.

Roche (Jean-François), soldat du 3e régiment de marche du Tchad, classe 1927, mle 1858 au recrutement de Moulins.

Rocher (Pierre-Marie-Joseph), maréchal des logis du 10e régiment d'artillerie, classe 1931, mle 702 au recrutement de Rennes.

Roesch (Ernest), soldat du 23 régiment d'infanterie, classe 1925, mle 1552 au recrutement de Strasbourg.

Sabalcagaray (Ignacio), soldat du 16e groupe de reconnaissance de corps d'armée, classe 1935, mle 795 au recrutement de Pau.

Sarlin (Pierre-Gaston), soldat des forces françaises de l'intérieur du département des Hautes-Alpes, classe 1943, recrutement de Gap.

Seguinot (Alban-Paul), canonnier du 37e régiment d'artillerie divisionnaire, classe 1931, mle 1765 au recrutement de Nevers.

Thandière (Louis-Emile), soldat du 63e régiment d'infanterie, classe 1933, mle 2623 au recrutement de Niort.

Thiempont (Fernand), légionnaire de la 13e demi-brigade de la légion étrangère, classe 1942, mle 09261 au recrutement de Versailles.

Tournois (Robert), soldat du 1er régiment du Morvan, classe 1943, mle 13867 au recrutement de Nevers.

Zaiter (Saïd), caporal du 22e bataillon de marche Nord-africains, classe 1939, mle 1701 au recrutement de Constantine.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre 1939-1945 avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 1er décembre 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée aux anciens militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité au moins égale au taux de 65 p. 100 pour infirmités résultant de blessures de guerre:

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Gagnet (René-Léon-Ernest), sergent du régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1918, mle 2701 au recrutement de Rennes.

Jacob (Jean-Pierre-Henri-Albert), sergent du bataillon français de l'O. N. U., classe 1948, mle 16674 au recrutement de Poitiers.

Marmillon (Auguste-François), caporal-chef du 8e régiment de parachutistes coloniaux de choc, classe 1947, mle 26153 au recrutement de Lyon.

Pason (Josef), caporal du 1er bataillon du 2e régiment étranger d'infanterie, classe 1947, mle 753 au recrutement d'Oran.
Tounkara (Youssef), soldat à la 3e batterie du G. A. C. M. L., classe 1947, mle 37751 au recrutement de la Guinée.
Toussaint (Jean-Roger-Albert), soldat du 7e bataillon de parachutistes coloniaux, classe 1948, mle 391/46 au recrutement de Marseille.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme et annulent, le cas échéant, les citations antérieures qui ont pu être attribuées aux intéressés pour les blessures qui sont à l'origine de leur invalidité.

Par décret en date du 1er décembre 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

RÉGULARISATIONS

Abbane Belkacem, chasseur de 2e classe, 4e régiment des chasseurs, mle 57/910/31349.
Ait Ameur Ahmed ben Saïd, harki de 2e classe, harka du 15e bataillon de chasseurs alpins.
Amiot (Claude-Victor-Marie), tirailleur de 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, mle 57/490/01648.
Ayed Mohammed, harki-harka du 1/18e régiment d'artillerie, mle 50/91/17153.
Bard (Marcel-Albert-Marius), caporal, 2/23e régiment d'infanterie, mle 57/840/00384.
Beiderwellen (Fritz-Adolf), légionnaire de 2e classe, 1/3e régiment étranger d'infanterie, mle 54/137/01943.
Besnier (Georges-Louis-Julien), soldat de 2e classe, 6e régiment d'infanterie, mle 56/720/00823.
Blanc (Paul-Louis), 2e sapeur mineur, 71e bataillon du génie, mle 56/360/00443.
Bonnard (Gérard-Gaston), caporal-chef, 4e bataillon de chasseurs à pied, mle 56/830/00236.
Bourouis Hocine ben Mohamed, Harki de 2e classe, 2/9e régiment d'infanterie coloniale.
Bouta Aïssa, Harki de 2e classe, Harka 504 du 3/57e régiment d'infanterie, mle 5967, recrutement de Constantine.
Busnot (Bernard-Jean-Baptiste-Daniel), chasseur de 2e classe, 4e régiment de chasseurs, mle 57/610/01208.
Campana (Marcel-Pierre), gendarme, 10e légion *bis* de gendarmerie, mle L. M. 1817, recrutement de Valenciennes, classe 1951.
Cervello (François-Louis), soldat de 2e classe, 2e régiment de parachutistes coloniaux, mle 56/110/01641.
Chanteloup (Maurice-Fernand-Raymond), soldat de 2e classe, 6e régiment d'infanterie, mle 57/720/02624.
Charpentier (Joseph-André-Thomas), caporal-chef, 50e bataillon du génie, mle 56/290/02078.
Chauvigne (Pierre), soldat de 2e classe, 2e régiment de parachutistes coloniaux, mle 57/49/01440.
Cherpin (Georges-Claudius), soldat de 1re classe, 2e régiment de parachutistes coloniaux, mle 56/690/01877.
Coatanhay (Michel-Yvon-Marie), maréchal des logis, 1/38e régiment d'artillerie, mle 57/220/03714.
Conrad-Wendling (André-Jean), dragon de 2e classe, 4e régiment de dragons, mle 56/670/220.
Cretin (Marcel), brigadier-chef, 1/6e régiment de spahis, mle 56/49/03010.
Delmas (Henri), caporal, 2e régiment de parachutistes coloniaux, mle 55/190/01121.
Descamps (Jack-Albert-Jean), soldat de 2e classe, 1/11e régiment d'infanterie coloniale, mle 43/550/04594.
Descombes (Daniel-Marius), chasseur de 2e classe, 27e bataillon de chasseurs alpins, mle 56/690/05001.
Desmonts (Rémy-Paul-François-Eloi), sapeur de 2e classe, 50e bataillon du génie, mle 56/500/00861.
Detrille (Pierre-André-Jean), maréchal des logis, peloton avions de la 19e division d'infanterie, mle 56/750/03334.
Deville (Daniel-Gabriel), chasseur de 1re classe, 27e bataillon de chasseurs alpins, mle 56/750/00855.
Djellabib Mouloud, harki de 2e classe, harka 205 du 2e régiment d'infanterie coloniale, mle 55/93/18072.
Ducasse (Jean-Marcel-Edouard), gendarme, 10e légion *ter* de gendarmerie, classe 1945, mle 31.811, recrutement de la Vienne.
Durand (Henri), dragon de 2e classe, 13e régiment de dragons, mle 57/460/00893.
Foltz (Claude), soldat de 2e classe, 1/51e régiment d'infanterie, mle 57/170/01231.
Fortin (Claude-Michel-Jean), soldat de 1re classe, 3/2e régiment d'infanterie coloniale, mle 56/590/03180.
Francois (Claude-Charles), sergent, 2e régiment de parachutistes coloniaux, mle 55/570/01397
Gaidier (Abel-Henri-Clément-Marie), soldat de 2e classe, 6e régiment d'infanterie, mle 56/220/01618.
Garona-Arauzo (Lorenzo), sergent, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 52/137/01147.
Gaudre (Jean-Michel-Robert), aspirant, 1/7e régiment d'artillerie, mle 54/720/00565.
Genand (André-Alphonse), 2e canonnier, 1/38e régiment d'artillerie, mle 56/740/00863.
Gross (Albert-Joseph), maréchal des logis, 1/8e régiment d'artillerie, mle 56/670/04962.
Hadjoudji, dit Hadji Abdallah, harki de 2e classe, 2/16e régiment d'infanterie coloniale, recrutement de Constantine.
Hamadi (Latrèche), garde de 2e classe, groupe mobile de sécurité no 24, mle 46/25/91/5309.
Hamitri Hassinou, soldat de 2e classe, 2/93e régiment d'infanterie, mle 55/930/21791.
Hamraoui Mohammed, moghazni de 2e classe, section administrative spécialisée, mle 41236/42, recrutement de Constantine.
Haniter Abdelkader, tirailleur de 2e classe, 29e bataillon de tirailleurs algériens, mle 57/920/24521.
Hartuy (Norbert), dragon de 2e classe, 29e régiment de dragons, mle 57/530/01692.
Hessani Mahfoud, soldat de 2e classe, 47e bataillon d'infanterie, mle 56/910/21193.
Horneck (Henri-Elie-Eugène), chasseur de 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 56/510/5454.
Iberrakene Abderrahmane, harki de 2e classe, harka 205 du 2e régiment d'infanterie coloniale, classe 1954, mle 13143, recrutement de Sétif.
Joubert (Elie-Jean-Joseph), sergent, 26e régiment d'infanterie motorisé, mle 57/730/01528.
Keita Aly, caporal, 1/3e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 69127, recrutement de Kindia.
Kheddaoui Habib, tirailleur de 2e classe, 3/7e régiment de tirailleurs algériens, mle 57/920/27902.
Lafon (Jean-Urbain-Antoine), 2e canonnier, 1/10e régiment d'artillerie coloniale, mle 56/190/00019.
Laurent (Jacques-Pierre), dragon de 2e classe, 29e régiment de dragons, mle 56/500/03107.
Lesage (Claude-Pierre-Prosper), brigadier, groupe de compagnies de transport du train 502, mle 52/130/05703.
Lorieau (Jean-Arthur-Gérard), soldat de 1re classe, 1/2e régiment d'infanterie coloniale, mle 55/110/01585.
Mallet (Marcel), tirailleur de 2e classe, 2/7e régiment de tirailleurs algériens, mle 56/730/01264.
Marcel (Paul-Jean), sergent, 26e régiment d'infanterie motorisé, mle 52/580/01572.
Mareau (Fernand-Claude-Pierre), dragon de 2e classe, 29e régiment de dragons, mle 57/530/000615.
Marques (Alain-Roger), conducteur de 2e classe, 589e bataillon du train, mle 57/91/2764.
Martin (Claude-Lucien-Paul), chasseur de 1re classe, 4e régiment de chasseurs, mle 56/140/01877.
Martin (Gérard-Joseph), maréchal des logis, 3/21e régiment d'artillerie, mle 55/490/03029.
Massouh Issa, sergent, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 53/983/09732.
Meacci (Laurent-Jacques), soldat de 2e classe, 12e bataillon d'infanterie, mle 55/540/02391.
Mekassa Ahmed, caporal harki, harka du 2/16e régiment d'infanterie coloniale, mle 561 L. M. C., recrutement de Constantine.
Mengelle (Marcel), chasseur de 2e classe, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 56/650/00917.
Merzougui Mohamed Tahar, soldat de 2e classe, 12e bataillon d'infanterie, mle 56/930/14401.
Messaoudi Baghdouche, sergent harki, harka no 8 de la 13e demi-brigade de légion étrangère.
Mialhe (Michel-Denis), caporal-chef, 1/22e régiment d'infanterie, mle 56/640/00309.
Molski (Léonhard-Martin-Paul), sergent, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 50/137/07409
Monnier (Guy-Ange-Eugène), brigadier, 1/7e régiment d'artillerie, mle 55/220/02389.
Moschietti (Marc-Henri-Jacques), 2e canonnier, 1/39e régiment d'artillerie, mle 57/30/00303.
Motard (Michel), tirailleur de 2e classe, 5e bataillon de tirailleurs algériens, mle 56/750/00588.
Mouloued Hacène, garde de 2e classe, groupe mobile de sécurité no 54, mle 58/930/31926.
Nesa (Georges), légionnaire de 1re classe, 2/13e demi-brigade de légion étrangère, mle 55/137/02133.
Nesme (Michel-Jean), caporal, 1er régiment de chasseurs parachutistes, mle 57/690/01156.
Nicolas (Jean-Louis-Maurice), soldat de 2e classe, 1/11e régiment d'infanterie, mle 56/210/00937.

De Nobile (Raymond), caporal, 27e bataillon de chasseurs alpins, mle 52/670/04651.
Nobiron (Charles-Gabriel-Bertin), maréchal des logis, 504e bataillon du train, mle 53/850/02527.
N'Tia N'Kouei, soldat de 2e classe, 1/11e régiment d'infanterie coloniale, mle 3137, recrutement de Cotonou (Dahomey).
Ollivier (Pierre-Marcel), caporal-chef, 2/93e régiment d'infanterie, mle 56/270/02261.
Ouadaoui Abdallah, harki de 2e classe, harka du 1/22e régiment de tirailleurs algériens.
Pandore (Marie-Benjamin), tirailleur de 1re classe, 2/3e régiment de tirailleurs sénégalais, mle 43/971/00251.
Paties (Marcel), 2e canonnier, 452e groupe d'artillerie antiaérienne légère, mle 56/550/03636.
Paulvaiche (Edmond-Georges), sergent-chef, 49e bataillon d'infanterie, mle 47/590/38024.
Pessot (Raymond-Marc), tirailleur de 2e classe, 29e bataillon de tirailleurs algériens, mle 56/820/00543.
Pierret (Louis-Paul), caporal-chef, 2e régiment de parachutistes coloniaux, mle 56/720/00223.
Pineau (Michel-Pierre-François), soldat de 1re classe, 3/2e régiment d'infanterie coloniale, mle 56/850/00721.
Pommarede (André-Jean), caporal, 1/51e régiment d'infanterie, mle 56/330/03917.
Primault (Roger-Marcel-Louis), sergent, 3/2e régiment d'infanterie coloniale, mle 56/350/02867.
Proutiere (André), 2e canonnier, 4/10e régiment d'artillerie coloniale, mle 57/370/00772.
Pulizzi (Marcel-Antoine-Pierre), soldat de 1re classe, 2/8e régiment d'infanterie coloniale, mle 56/960/01035.
Ragot (Jean-Jacques-Charles), maréchal des logis chef, peloton avions de la 21e division d'infanterie, mle 54/78/11306.
Rahe (Gunther), caporal, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 53/137/03848.
Raimondo (Doménico), légionnaire de 2e classe, 6e régiment étranger d'infanterie, mle 114910.
Randriamasinoro (Philibert), soldat de 1re classe, 6e régiment de parachutistes coloniaux, mle 57/983/201.
Rattin (Guido), soldat de 2e classe, 1/22e régiment d'infanterie, mle 55/690/00802.
Raynal (Guy-Philippe), conducteur de 2e classe, groupe de transport 513, mle 56/820/01010.
Raynaud (Jean), soldat de 2e classe, 3/3e régiment d'infanterie alpine, mle 55/030/00785.
Reysz (Gérard-Jean), soldat de 2e classe, 2/94e régiment d'infanterie, mle 56/570/03086.
Roncier (Bernard-Théophile), 2e canonnier, 1/18e régiment d'artillerie, mle 57/350/03988.
Rousseau (André-Aquilas-Paul), soldat de 1re classe, 12e bataillon d'infanterie, mle 56/850/01551.
Roussel (Claude-Auguste-Emile), caporal, 29e bataillon de tirailleurs algériens, mle 57/610/01465.
Roux (Roger-René-Jean), soldat de 2e classe, 2/44e régiment d'infanterie, mle 55/390/01383.
Saadou Messaoud ben Sadek, harki-harka du 12e bataillon d'infanterie, mle 48/91/9217.
Salomon (Maurice-Martin-Edmond), soldat de 2e classe, 4/44e régiment d'infanterie, mle 55/250/02090.
Sassin (Gérard-Edmond), sergent-chef, 2/7e régiment de tirailleurs algériens, mle 47/450/20690.
Savre (André), 1er canonnier, 1/47e régiment d'artillerie, mle 55/580/00817.
Sbarazzi (Azelio), maréchal des logis, 709e compagnie mixte des essences, mle 43/910/02372.
Schmidiger (Bernard-Jean), maréchal des logis, 504e bataillon du train, mle 54/770/00680.
Schmiedberger (Franz), légionnaire de 2e classe, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 57/137/01808.
Schultz (Gérard-Marie-Antoine), 2e canonnier, 1/38e régiment d'artillerie, mle 56/670/01363.
Schulz (Helmut), sergent, 3e régiment étranger d'infanterie, mle 54/137/02469.
Sebillet (Paul-Alexis-Alfred-Marie), maréchal des logis, 20e régiment de dragons, mle 57/560/02564.
Sefsaf Sadek, chasseur de 2e classe, 5e groupe de chasseurs à pied, mle 57/930/27978.
Seguin (Pierre-Roger), chasseur de 2e classe, 9e régiment de chasseurs parachutistes, mle 56/420/02640.
Sentenac (Jacques-Léon), 2e canonnier, 1/61e régiment d'artillerie antiaérienne, mle 56/650/01283.
Sere (Claude-Marcel), caporal, 1/51e régiment d'infanterie, mle 57/330/00214.
Seydou Diakité, soldat de 1re clase, 3/11e régiment d'infanterie coloniale, mle 55866, recrutement de Bamako.
Simonet (Charles-André), maréchal des logis chef, 2/21e régiment d'artillerie, mle 49/710/09818
Skorzewski (Louis), soldat de 2e classe, 6e régiment de parachutistes coloniaux, mle 57/570/01738.
S. N. P. Bouzid ben Saharaoui, caporal-chef, 1er bataillon de tirailleurs algériens, mle R. M. 3580, recrutement d'Alger.
Sorin (Michel-Henri-Louis), 2e sapeur-mineur, 72e bataillon du génie, mle 56/85/00731.
Soudani Mouloud, tirailleur de 2e classe, 29e bataillon de tirailleurs algériens, mle 56/910/19158.
Sow Oumar, caporal-chef, 3/11e régiment d'infanterie coloniale, mle 5233, recrutement de Saint-Louis.
Tapie (Paul-Gabriel), soldat de 2e classe, 4/44e régiment d'infanterie, mle 57-470/00958.
Tebri Kouider, harki de 2e classe, harka no 17 du 47e bataillon d'infanterie.
Tintillier (Gérard-Adrien-Louis), 2e canonnier, 1/61e régiment d'artillerie antiaérienne, mle 56/620/01829.
Trapp (Christian-Charles), soldat de 1re classe, 26e régiment d'infanterie motorisé, mle 56/540/00614.
Ulbrich (Emile), chasseur de 2e classe, 4e demi-brigade de chasseurs alpins, mle 56/420/03568.
Vadorin (Bernard-Roger), sergent, 3/23e régiment d'infanterie, mle 51/750/19029.
Vaillant (Michel-Edmond-Lucien), soldat de 2e classe, 12 bataillon d'infanterie, mle 53/750/21738.
Valente (Williams-Gérard), soldat de 2e classe, 12e bataillon d'infanterie, mle 55/930/00754.
Vautrin (Gabriel-Léon), adjudant, 6e régiment de parachutistes coloniaux, classe 1946, mle 7659.
Vermeulen (Georges), maréchal des logis, 13e régiment de dragons, mle 51/590/15042.
Vieuille (Gilbert), dragon de 2e classe, 29e régiment de dragons, mle 56/170/01615.
Villard (Elie-Marie-Jean), chasseur de 2e classe, 7e bataillon de chasseurs alpins, mle 56/420/04254.
Volpoet (Emile-Georges), sergent-chef, 3/22e régiment de tirailleurs algériens, mle 51/620/27649.
Weller (Léopold), tirailleur de 2e classe, 7e régimeent de tirailleurs algériens, mle 55/570/00756.
Winkler (Hans), caporal, 5e régiment étranger d'infanterie, mle 56/137/00291.
Yamani Chabane, spahi de 2e classe, 6e régiment de spahis, mle 56/920/19547.
Ybert (Alain), sergent, 3e bataillon de zouaves, mle 57/140/00242.
Yebra (François), gendarme auxiliaire, 10e légion *bis* de gendarmerie, classe 1950, mle 2145, recrutement d'Oran.
Zaoui Abdelkader, chasseur de 2e classe, 5e groupe de chasseurs à pied, mle 53/920/24609.
Zerrouki Hammouche, harki de 2e classe, harka du 22e bataillon de chasseurs alpins, mle 59/910/35191.
Zielinski (Jean), 2e canonnier, 1/401e groupe d'artillerie antiaérienne légère, mle 56/380/01452.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

De Baynast de Septfontaines (Pierre-Lionel-Henri), aspirant, 7e bataillon de chasseurs alpins, mle 55/750/11402.
Cervera (Roger-Pascal), chasseur de 2e classe, 1/5e régiment de chasseurs d'Afrique, mle 50/910/1969.
Isidore (Jean), dragon de 1re classe, 27e régiment de dragons, mle 56/360/00177.
Larmande (Maurice-Marcel), chasseur de 1re classe, 7e bataillon de chasseurs alpins, mle 56/730/00351.
Roche (Pierre-André), maréchal des logis, 27e régiment de dragons, mle 56/35/E. 167.
Tesson (Léopold-Pierre-Raymond-Louis), dragon de 2e classe, 27 régiment de dragons, mle 55/140/00244.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de Croix de la valeur militaire.

Décrets du 1er décembre 1958 modifiant des précédents décrets portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 1er décembre 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 novembre 1958 portant que les rectificatifs ci-après sont faits en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les décrets visés ci-dessous sont rectifiés ainsi qu'il suit, en ce qui concerne la prise de rang dans la médaille militaire des sous-officiers désignés ci-après:

Décret du 7 août 1957 (*Journal officiel* du 17 août 1957).

Page 124, 2e colonne, après Belda-Gil (Miguel), 7 janvier 1916, 1re classe; 15 ans de services, 12 campagnes Blessé, ajouter: « Pour prendre rang du 3 juin 1957 »

Décret du 23 décembre 1957 (*Journal officiel* du 11 janvier 1958).

Page 447, 1re colonne, après Berthonnet (Hubert-Henri), 28 juillet 1924, sergent-chef; 16 ans de services et majorations, 9 campagnes. Cité, ajouter: « Pour prendre rang du 13 juin 1957 ».

Page 450, 1re colonne, après Porte (Jean), 4 mai 1919, caporal-chef; 17 ans de services, 9 campagnes, ajouter: « Pour prendre rang du 4 décembre 1956 ».

Page 457, 2e colonne, après Nowack (Germain-Lucien), 1er juillet 1923, sergent-chef; 15 ans de services, 10 campagnes. Cité, ajouter: « Pour prendre rang du 12 juillet 1957 ».

Décret du 14 août 1958 (*Journal officiel* du 30 août 1958).

Page 23, 1re colonne, après Liegeois (Guy), 3 mars 1921, sergent-chef; 19 ans de services, 10 campagnes. Blessé et cité, ajouter: « Pour prendre rang du 14 mai 1958 ».

Page 52, 1re colonne, après Huet (Roger), 27 avril 1919, sergent-chef; 19 ans de services, 10 campagnes, ajouter: « Pour prendre rang du 23 avril 1958 ».

Par décret en date du 1er décembre 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des armées, le conseil de l'ordre entendu, sont modifiés comme suit de précédents décrets portant concession de la médaille militaire, à titre posthume:

Décret du 17 octobre 1957 (*Journal officiel* du 27 octobre 1957).

Page 10260, 2e colonne, au lieu de: « Ultidgian (René), légionnaire de 2e classe, 5e compagnie portée du 2e régiment étranger d'infanterie, mle 54/13 L. E./610 », lire: « Menaguian (René-Gérard), légionnaire de 2e classe, 5e compagnie portée du 2e régiment étranger d'infanterie, mle 46/06/22882 ».

Décret du 17 avril 1958 (*Journal officiel* du 27 avril 1958).

Régularisations.

Page 4113, 2e colonne, au lieu de: « Foulland (Michel), légionnaire de 2e classe, 2e régiment étranger de parachutistes, mle 56/13 L. E./3419 », lire: « Dubureq (Auguste-Edmond), légionnaire de 2e classe, 2e régiment étranger de parachutistes, mle 58/59/09898 ».

Décret du 29 novembre 1958 portant promotions (services communs).

Par décret en date du 29 novembre 1958, sont promus à titre définitif:

ACTIVE

(Pour prendre rang du 1er décembre 1958.)

Gendarmerie nationale.

Au grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Chandellier (François-Marcel-Emile), en remplacement de M. Laffitte, promu. — Maintenu.

Services de santé des armées.

ARMEE DE TERRE

MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Luigi (Don-Marc), en remplacement de M. Bieret, retraité. — Maintenu.

M. Liscoët (René-Paul-Louis), en remplacement de M. Duflos, retraité. — Maintenu.

M. Chemin (Jean-Paul), en remplacement de M. Marteau, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

M. le médecin commandant Hébrard (Henri-Ferdinand-Pierre-François), en remplacement de M. Luigi, promu. — Maintenu.

ARMEE DE MER

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin en chef de 1re classe.

M. le médecin en chef de 2e classe Goguet (Fortuné-André-Victor), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin en chef de 1re classe Larc'hant, nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux.

Au grade de médecin principal.

2e tour (choix). M. le médecin de 1re classe Chambry (Jean-Lucien-Gaston), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le médecin principal Legrosdidier, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

B. — PHARMACIENS CHIMISTES

Au grade de pharmacien chimiste en chef de 2e classe.

M. le pharmacien chimiste principal Dizerbo (Louis-Joseph-Jules-Marie), port matriculaire Brest, en remplacement de M. le pharmacien chimiste en chef de 2e classe Andréis, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Au grade de pharmacien chimiste principal.

2e tour (choix). M. le pharmacien chimiste de 1re classe Brun ((Jacques-Emile-Antoine), port matriculaire Toulon, en remplacement de M. le pharmacien chimiste principal Dizerbo, promu.

Décret portant promotions dans le cadre des officiers de réserve de l'armée de terre (armée de terre, réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 novembre 1958:

Troupes métropolitaines.

Génie.

Arme.

Page 10029, 3e colonne:

Au lieu de:

Subdivision autonome de la Seine à Paris.

Dupont (Jean-Claude-Eugène-Gérard).

Groupe de subdivisions de Versailles.

Chabaud (Jean-Maximien-Gaston).

Lire:

Subdivision autonome de la Seine à Paris.

Dupont (Jean-Claude-Eugène-André).

Groupe de subdivisions de Versailles.

Chabaud (Jean-Maximilien-Gaston).

Page 1030, 4e colonne:

Au lieu de:

Groupe de subdivisions de Marseille.

Gilles (Henr-Paul-Marius-Auguste).

Corps d'armée d'Oran.

Pour prendre rang du 15 décembre 1958.

Ficini (Gilbert-Paul).

Commandant supérieur des forces armées de la zone de défense de l'Afrique occidentale française—Togo.

Pour prendre rang du 15 décembre 1958.

Nigon (Lucien-Maxime).

Lire:

Groupe de subdivisions de Marseille.

Gilles (Henri-Paul-Marius).

Corps d'armée d'Alger.

Pour prendre rang du 15 décembre 1958.

Ficini (Gilbert-Paul).

Commandement supérieur des forces armées de la zone de défense de l'Afrique équatoriale française—Cameroun.

Pour prendre rang du 15 décembre 1958.

Nigon (Lucien-Maxime).

(Le reste sans changement.)

Personnels militaires féminins de l'armée de l'air.

Par décision du 28 novembre 1958, sont promues à la 2e classe, dans les cadres militaires féminins de l'armée de l'air, pour prendre rang du 1er décembre 1958:

Cadre des spécialistes féminines convoyeuses de l'air.

Les convoyeuses de 3e classe:

Bartomivat de La Besse (Françoise-Rose-Marie).
Benoist (Marie-Hélène-Joséphine-Alexandrine).
Benoist (Paula-Renée-Catherine).
Brunet (Micheline-Antoinette-Alice).
Durand (Monique-Claire-Henriette).
D'Ornant (Sabine-Marie-Gabrielle).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret du 1er décembre 1958 portant radiation du corps des administrateurs civils de l'administration centrale des affaires économiques.

Par décret en date du 1er décembre 1958, M. Devize (Julien), titularisé en qualité de contrôleur d'Etat à dater du 1er juin 1958, est radié, à compter de cette date, du corps des administrateurs civils de l'administration centrale des affaires économiques.

Transfert de crédits.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 20 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances, des affaires économiques et du plan;
Vu l'article 16 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat;
Vu la loi de finances pour 1958 (n° 57-1344 du 30 décembre 1957);
Vu le décret n° 57-1379 du 31 décembre 1957 portant répartition des crédits applicables aux services votés pour 1958 (Finances, affaires économiques et plan. — I: Charges communes);
Vu le décret n° 57-1390 du 31 décembre 1957 portant répartition des crédits applicables aux services votés pour 1958 (Travail et sécurité sociale),

Arrête:

Art. 1er. — Est annulé, sur 1958, un crédit de 2.424.000 F portant sur les budget et chapitre suivants:

SERVICES	CHAPITRE	CRÉDIT annulé.
		Milliers de francs.
Finances, affaires économiques et plan.		
I. — CHARGES COMMUNES		
Fonds destiné à l'amélioration de la productivité des services administratifs.....	34-93	2.424

Art. 2. — Est ouvert, sur 1958, un crédit de 2.424.000 F applicable au budget et aux chapitres suivants:

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts.
		Milliers de francs.
Travail et sécurité sociale.		
Administration centrale. — Matériel.....	34-02	1.384
Service de la sécurité sociale. — Remboursement de frais.....	34-21	1.000
Service de la sécurité sociale. — Matériel....	34-22	40
Total.....		2.424

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 novembre 1958.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget:
Le chef de service,
R. MATHEY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 16 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat;
Vu la loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1958,

Arrête:

Art. 1er. — Est annulé, sur 1958, un crédit de payement de 21.000.000 F applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Est ouvert, sur 1958, un crédit de payement de 21.000.000 F applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 1958.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
GILBERT DEVAUX.

ETAT ANNEXE

TABLEAU A

SERVICES	CHAPITRE	CRÉDITS de payement annulés.
		Milliers de francs.
Finances, affaires économiques et plan.		
I. — CHARGES COMMUNES		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
Dépenses diverses.....	37-97	21.000

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS de payement ouverts.
		Milliers de francs.
Présidence du conseil.		
SECTION I. — A. — SERVICES GÉNÉRAUX		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
Remboursement de frais.....	34-01	11.000
Education nationale.		
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
Bâtiments civils et palais nationaux. — Entretien. — Aménagement et restauration.....	35-82	10.000
Total.....		21.000

FONDS DE CONCOURS

I. — TABLEAU DES CREDITS OUVERTS AU COURS DU MOIS DE NOVEMBRE 1958

(BUDGET 1958)

SERVICES	NUMÉROS des chapitres.	DATE DE L'ARRÊTÉ	CRÉDITS OUVERTS	AUTORISATIONS de programme accordées
			Milliers de francs.	Milliers de francs.
Affaires étrangères.				
I. — SERVICE DES AFFAIRES ETRANGERES				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Missions. — Conférences internationales	34-95	4 novembre 1958.	2.682	»
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES				
Dépenses de la commission internationale de surveillance et de contrôle du cessez-le-feu en Indochine	41-01	4 novembre 1958.	19.500	»
Coopérations techniques avec le Cambodge, le Laos et le Viet-Nam	42-27	4 novembre 1958.	61.772	»
Total pour le titre IV			81.272	»
Total pour les affaires étrangères			83.954	»
Agriculture.				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Direction générale de l'agriculture. — Rémunérations principales de personnels divers	31-21	4 novembre 1958.	1.202	»
Services agricoles. — Indemnités et allocations diverses	31-32	4 novembre 1958.	436	»
Direction générale des eaux et forêts. — Rémunérations principales	31-81	4 novembre 1958.	9.500	»
Direction générale des eaux et forêts. — Indemnités et allocations diverses	31-82	4 novembre 1958.	954	»
Indemnités résidentielles	31-91	4 novembre 1958.	1.800	»
Prestations et versements obligatoires	33-91	4 novembre 1958.	4.312	»
Administration centrale. — Matériel	34-02	4 novembre 1958.	2.510	»
Service des haras. — Remboursement de frais	34-25	4 novembre 1958.	1.254	»
Service des haras. — Matériel	34-26	4 novembre 1958.	179.611	»
Services agricoles. — Matériel	34-32	4 novembre 1958.	2.235	»
Service de la protection des végétaux. — Matériel	34-35	4 novembre 1958.	1.879	»
Etablissements d'enseignement agricole. — Matériel	34-38	4 novembre 1958.	3.589	»
Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Matériel	34-72	4 novembre 1958.	828	»
Direction générale des eaux et forêts. — Remboursement de frais	34-81	4 novembre 1958.	7.200	»
Direction générale des eaux et forêts. — Matériel	34-82	4 novembre 1958.	2.511	»
Remboursements à diverses administrations	34-93	4 novembre 1958.	4.309	»
Service des haras. — Travaux d'entretien	35-25	4 novembre 1958.	47	»
Direction générale des eaux et forêts. — Travaux d'entretien	35-81	4 novembre 1958.	5.033	»
Chambres d'agriculture. — Frais d'élections générales	37-51	4 novembre 1958.	1.015	»
Total pour le titre III			230.435	»
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES				
Vulgarisation	44-21	4 novembre 1958.	246	»
Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière	44-29	4 novembre 1958.	442.735	»
Diffusion des emplois du bois et des produits de la forêt	44-81	4 novembre 1958.	7.571	»
Direction des affaires professionnelles et sociales. — Calamités agricoles	46-51	4 novembre 1958.	483.726	»
Total pour le titre IV			934.278	»
Total pour les dépenses ordinaires			1.164.713	»
TITRE VI. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS AVEC LE CONCOURS DE L'ETAT				
A. — *Subventions et participations.*				
Subventions d'équipement pour le génie rural	61-60	4 novembre 1958.	33.293	33.293
Totaux pour l'agriculture			1.198.006	33.293
Anciens combattants et victimes de guerre.				
Prestations et versements facultatifs	33-92	4 novembre 1958.	1.587	»
Anciens combattants et victimes de guerre.				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Services extérieurs. — Rémunérations principales	31-21	4 novembre 1958.	1.793	»
Indemnités résidentielles	31-91	4 novembre 1958.	359	»
Prestations et versements obligatoires	33-91	4 novembre 1958.	2.305	»
Services extérieurs. — Matériel et dépenses diverses	34-22	4 novembre 1958.	6.000	»
Total pour le titre III			11.457	»

SERVICES	NUMÉROS des chapitres.	DATE DE L'ARRÊTÉ	CRÉDITS OUVERTS	AUTORISATIONS de programme accordées.
			Milliers de francs.	Milliers de francs.
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES				
Appareillage des mutilés	46-28	4 novembre 1958.	114.575	»
Total pour le titre IV			114.575	»
Total pour les anciens combattants et victimes de guerre			126.032	»
Défense nationale et forces armées.				
SECTION GUERRE				
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES				
Solde et indemnités du personnel militaire des fabrications d'armement	31-13	4 novembre 1958.	89.000	»
Traitement et indemnités des personnels civils non ouvriers des fabrications d'armement	31-22	4 novembre 1958.	558.000	»
Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers des fabrications d'armement	31-32	4 novembre 1958.	1.054.000	»
Prestations et versements obligatoires du service des fabrications d'armement	33-71	4 novembre 1958.	232.000	»
Prestations et versements facultatifs du service des fabrications d'armement	33-72	4 novembre 1958.	2.000	»
Service des fabrications d'armement. — Frais généraux. — Dépenses de fonctionnement et d'entretien du service	34-71	4 novembre 1958.	65.000	»
Total pour la section Guerre			2.000.000	»
SECTION AIR				
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES				
Constructions aéronautiques. — Corps techniques et administratifs. — Personnels titulaires et contractuels	31-22	4 novembre 1958.	6.430	»
Prestations et versements obligatoires	33-91	4 novembre 1958.	4.950	»
Total pour le titre III			11.380	»
TITRE V. — EQUIPEMENT				
Constructions aéronautiques. — Etudes et prototypes	51-71	4 novembre 1958.	213.475	»
Matériel aérien. — Fabrications	53-72	4 novembre 1958.	106.831	»
Total pour le titre V			320.306	»
Total pour la section Air			331.686	»
SECTION GUERRE				
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES				
Frais de contentieux, réparations civiles et accidents du travail	37-81	13 novembre 1958.	121.920	»
TITRE V. — EQUIPEMENT				
Etudes de matériels d'armement	51-71	13 novembre 1958.	1.000.000	»
Total pour la section Guerre			1.121.920	»
SECTION MARINE				
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES				
Constructions et armes navales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers	31-33	13 novembre 1958.	197.140	»
Entretien des bâtiments de la flotte et des matériels militaires et dépenses de fonctionnement des constructions et armes navales	34-71	13 novembre 1958.	7.035	»
Total pour le titre III			204.175	»
TITRE V. — EQUIPEMENT				
Etudes techniques d'armement et prototypes	51-71	13 novembre 1958.	59.994	»
Constructions neuves de la flotte	53-71	13 novembre 1958.	30.589	»
Total pour le titre V			90.583	»
Total pour la section Marine			294.758	»
Total pour la défense nationale et les forces armées			1.416.678	»

SERVICES	NUMÉROS des chapitres.	DATE DE L'ARRÊTÉ	CRÉDITS OUVERTS	AUTORISATIONS de programme accordées.
			Milliers de francs.	Milliers de francs.
Education nationale, jeunesse et sports.				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Ecoles primaires élémentaires. — Rémunérations principales	31-34	4 novembre 1958.	22.342	»
Ecoles primaires élémentaires. — Indemnités et allocations diverses.	31-35	4 novembre 1958.	249	»
Archives de France. — Rémunérations principales	31-65	4 novembre 1958.	73.872	»
Arts et lettres. — Mobilier national et manufactures nationales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers rémunérés sur la base du commerce et de l'industrie	31-74	4 novembre 1958.	120	»
Indemnités résidentielles	31-91	4 novembre 1958.	3.513	»
Hygiène scolaire et universitaire. — Rémunérations et vacations du personnel médical et social	31-95	4 novembre 1958.	20.770	»
Prestations et versements obligatoires	33-91	4 novembre 1958.	1.685	»
Bibliothèques. — Matériel	34-62	4 novembre 1958.	1.201	»
Arts et lettres. — Enseignement et production artistique. — Matériel.	34-72	4 novembre 1958.	392	»
Service du droit d'entrée dans les musées et monuments de l'Etat	34-83	4 novembre 1958.	3.000	»
Bâtiments civils et palais nationaux. — Entretien, aménagements et restauration	35-82	4 novembre 1958.	3.762	»
Total pour l'éducation nationale, la jeunesse et les sports			130.906	»
Finances, affaires économiques et plan.				
II. — SERVICES FINANCIERS				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Subvention au Conservatoire national des arts et métiers pour le fonctionnement de l'école nationale d'assurances	36-01	4 novembre 1958.	27.377	»
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Services extérieurs de la direction générale des douanes et droits indirects. — Rémunérations principales	31-63	4 novembre 1958	221.678	»
Services extérieurs de la direction générale des douanes et droits indirects. — Indemnités et allocations diverses	31-64	4 novembre 1958.	11.623	»
Indemnités résidentielles	31-91	4 novembre 1958.	36.359	»
Indemnités pour travaux extraordinaires	31-92	4 novembre 1958.	6.642	»
Prestations et versements obligatoires	33-91	4 novembre 1958.	57.630	»
Direction générale des douanes et droits indirects. — Remboursement de frais	34-61	4 novembre 1958.	12.364	»
Direction générale des douanes et droits indirects. — Frais de missions et de déplacements	34-62	4 novembre 1958.	61.176	»
Direction générale des douanes et droits indirects. — Matériel	34-63	4 novembre 1958.	17.508	»
Loyers et indemnités de réquisitions	34-91	4 novembre 1958.	68	»
Total pour les services financiers			425.048	»
III. — AFFAIRES ECONOMIQUES				
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES				
Subventions tendant à favoriser le développement de la productivité.	44-16	14 novembre 1958.	683.669	»
France d'outre-mer.				
DEPENSES DES SERVICES CIVILS				
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES				
Incidence de la mise en application de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956.	41-95	3 novembre 1958.	3.037.256	»
DEPENSES MILITAIRES				
TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES				
Alimentation de la troupe	32-81	4 novembre 1958.	5	»
Habillement. — Campement. — Couchage. — Ameublement	32-82	4 novembre 1958.	183	»
Fonctionnement du service automobile	34-52	4 novembre 1958.	5.526	»
Remonte et fourrages	34-81	4 novembre 1958.	290	»
Entretien du domaine militaire. — Loyers. — Travaux du génie en campagne	35-71	4 novembre 1958.	91	»
Total pour la France d'outre-mer (dépenses militaires)			6.095	»
Industrie et commerce.				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Administration centrale. — Rémunérations principales	31-01	5 novembre 1958.	37.179	»
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	31-02	5 novembre 1958.	7.077	»
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles nationales supérieures et techniques des mines. — Indemnités et allocations diverses	31-12	5 novembre 1958.	27.984	»
Indemnités résidentielles	31-91	5 novembre 1958.	9.744	»

SERVICES	NUMÉROS des chapitres.	DATE DE L'ARRÊTÉ	CRÉDITS OUVERTS	AUTORISATIONS de programme accordées.
			Milliers de francs.	Milliers de francs.
Prestations et versements à caractère obligatoire	33-91	5 novembre 1958.	1.563	»
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Remboursement de frais	34-11	5 novembre 1958.	10.475	»
Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Matériel	34-12	5 novembre 1958.	10.021	»
Achat et entretien du matériel automobile	34-92	5 novembre 1958.	2.751	»
Total pour l'industrie et le commerce			106.794	»
Intérieur.				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Sûreté nationale. — Indemnités et allocations diverses	31-42	3 novembre 1958.	6.320	»
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES				
Subventions en faveur des populations algériennes résidant dans la métropole	41-53	3 novembre 1958.	4.229	»
Total pour l'intérieur			10.549	»
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Sûreté nationale. — Matériel	34-42	4 novembre 1958.	1.703	»
Présidence du conseil.				
I. — SERVICES CIVILS				
A. — SERVICES GÉNÉRAUX				
Frais de fonctionnement des services de documentation et de diffusion	34-03	4 novembre 1958.	9.062	»
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Frais de fonctionnement des services de documentation et de diffusion	34-03	5 novembre 1958.	11.908	»
Reconstruction et logement.				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Prestations et versements facultatifs	33-92	4 novembre 1958.	10	»
Santé publique et population.				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Contrôle sanitaire aux frontières. — Matériel et travaux d'entretien.	34-52	5 novembre 1958.	913	»
TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES				
Application de la loi n° 56-639 du 30 juin 1956 portant institution d'un fonds national de solidarité (bénéficiaires des lois d'aide sociale)	46-36	4 novembre 1958.	2.000	»
Travaux publics, transports et tourisme.				
I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Chemins de fer et transports. — Organismes centraux et comités techniques départementaux des transports. — Rémunérations principales. — Indemnités et allocations diverses	31-42	4 novembre 1958.	36.343	»
II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE				
A. — DÉPENSES ORDINAIRES				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Services extérieurs. — Personnels communs. — Rémunérations principales	31-11	4 novembre 1958.	1.954	»
Services extérieurs. — Personnels communs. — Indemnités et allocations diverses	31-12	4 novembre 1958.	93	»
Services extérieurs. — Personnel ouvrier. — Salaires et accessoires de salaires	31-13	4 novembre 1958.	7.536	»

SERVICES	NUMÉROS des chapitres.	DATE DE L'ARRÊTÉ	CRÉDITS OUVERTS	AUTORISATIONS de programme accordées.
			Milliers de francs.	Milliers de francs.
Navigation aérienne. — Rémunérations principales	31-21	4 novembre 1958.	2.002	»
Navigation aérienne. — Indemnités et allocations diverses	31-22	4 novembre 1958.	1.527	»
Météorologie nationale. — Indemnités et allocations diverses	31-52	4 novembre 1958.	556	»
Indemnités résidentielles	31-92	4 novembre 1958.	695	»
Prestations et versements obligatoires	33-91	4 novembre 1958.	916	»
Transports et travail aérien. — Matériel	34-31	4 novembre 1958.	12.885	»
Ecole nationale de l'aviation civile. — Matériel	34-42	4 novembre 1958.	1.670	»
Météorologie nationale. — Remboursement de frais	34-51	4 novembre 1958.	1.000	»
Météorologie nationale. — Matériel	34-52	4 novembre 1958.	5.000	»
Météorologie nationale. — Armement et fonctionnement des navires météorologiques stationnaires	34-53	4 novembre 1958.	95.138	»
Formation aéronautique et sports aériens. — Matériel	34-72	4 novembre 1958.	7.261	»
Transports aériens. — Formation et examens en vol du personnel navigant nécessaire au transport aérien commercial	34-81	4 novembre 1958.	650	»
Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes	35-61	4 novembre 1958.	600	»
Total pour le titre III			139.383	»
B. — DÉPENSES EN CAPITAL				
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT				
Equipement des aéroports et routes aériennes. — Métropole	53-90	4 novembre 1958.	4.065	4.065
Totaux pour l'aviation civile et commerciale			143.448	4.065
II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE				
A. — DÉPENSES ORDINAIRES				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	31-02	14 novembre 1958.	370	»
Navigation aérienne. — Indemnités et allocations diverses	31-22	14 novembre 1958.	109.756	»
Météorologie nationale. — Indemnités et allocations diverses	31-52	14 novembre 1958.	22.487	»
Bases aériennes. — Rémunérations principales	31-61	14 novembre 1958.	214.314	»
Administration centrale. — Matériel	34-02	14 novembre 1958.	453	»
Navigation aérienne. — Remboursement de frais	34-21	14 novembre 1958.	11.667	»
Navigation aérienne. — Matériel	34-22	14 novembre 1958.	15.000	»
Transports et travail aérien. — Matériel	34-31	14 novembre 1958.	24.319	»
Météorologie nationale. — Matériel	34-52	14 novembre 1958.	12.000	»
Météorologie nationale. — Armement et fonctionnement des navires météorologiques stationnaires	34-53	14 novembre 1958.	1.540	»
Bases aériennes. — Remboursement de frais	34-61	14 novembre 1958.	13.053	»
Bases aériennes. — Matériel	34-62	14 novembre 1958	12.033	»
Formation aéronautique et sports aériens. — Matériel	34-72	14 novembre 1958.	8.127	»
Achat, entretien et fonctionnement du matériel automobile	34-92	14 novembre 1958.	7.102	»
Remboursement à diverses administrations	34-93	14 novembre 1958.	3.720	»
Loyers et indemnités de réquisition. — Payements pour le compte d'autres départements ministériels	34-94	14 novembre 1958.	289	»
Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes	35-61	14 novembre 1958.	750	»
Bases aériennes. — Travaux d'entretien des immeubles et des bases aériennes. — Travaux effectués pour le compte d'autres départements ministériels	35-62	14 novembre 1958.	22.700	»
Total pour l'aviation civile et commerciale			479.710	»
RECAPITULATION				
Affaires étrangères		4 novembre 1958.	83.354	»
Agriculture		4 novembre 1958.	1.198.006	33.293
Anciens combattants		4 novembre 1958.	1.587	»
—		4 novembre 1958.	126.032	»
Défense nationale		4 novembre 1958.	2.000.000	»
—		4 novembre 1958.	331.686	»
—		13 novembre 1958.	1.116.678	»
Education nationale		4 novembre 1958.	130.906	»
Services financiers		4 novembre 1958.	27.377	»
—		4 novembre 1958.	425.048	»
Affaires économiques		14 novembre 1958.	683.669	»
France d'outre-mer		3 novembre 1958.	3.037.256	»
France d'outre-mer (militaires)		4 novembre 1958.	6.095	»
Industrie		5 novembre 1958.	106.794	»
Intérieur		3 novembre 1958.	10.519	»
—		4 novembre 1958.	1.703	»
Présidence du conseil		4 novembre 1958.	9.062	»
—		5 novembre 1958.	11.908	»
Reconstruction		4 novembre 1958.	10	»
Santé publique		4 novembre 1958.	2.000	»
—		5 novembre 1958.	913	»
Travaux publics		4 novembre 1958.	36.343	»
Aviation civile		4 novembre 1958.	143.448	4.065
—		14 novembre 1958.	479.710	»
Totaux			10.270.134	37.358

SERVICES	NUMÉROS des chapitres.	DATE DE L'ARRETÉ	CRÉDITS OUVERTS	AUTORISATIONS de programmes accordées.
			Milliers de francs.	Milliers de francs.
BUDGETS ANNEXES				
Postes, télégraphes et téléphones.				
1re SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES				
Services extérieurs. — Remboursement de frais	3010	4 novembre 1958.	13.287	»
Travaux et cessions à titre remboursable	3100	4 novembre 1958.	22.876	»
Total pour la 1re section			36.163	»
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT				
Equipement. — Bâtiments. — Programme d'infrastructure	53-01	4 novembre 1958.	40.550	40.550
Equipement des bureaux téléphoniques	53-20	4 novembre 1958.	21.816	21.816
Equipement des lignes téléphoniques interurbaine et aménagement des réseaux urbains	53-22	4 novembre 1958.	26.986	26.986
Equipement des services télégraphiques et radioélectriques	53-30	4 novembre 1958.	18.816	18.816
Totaux pour le titre V			108.168	108.168
Totaux pour les postes, télégraphes et téléphones et pour le tableau annexe			144.331	108.168
Postes, télégraphes et téléphones.				
1re SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES				
Personnel.				
Centre national d'études des télécommunications. — Service général. — Rémunérations principales et indemnités	1070	5 novembre 1958.	5.000	»
Frais de remplacement	1090	5 novembre 1958.	25.465	»
Indemnités éventuelles	1120	5 novembre 1958.	9.297	»
Total pour le personnel			39.762	»
Matériel. — Fonctionnement des services et travaux d'entretien.				
Services extérieurs. — Remboursement de frais	3010	5 novembre 1958.	10.177	»
Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Matériel des bureaux. — Fournitures	3040	5 novembre 1958.	4.321	»
Transport du matériel et du personnel	3080	5 novembre 1958.	210	»
Travaux d'impression	3090	5 novembre 1958.	517.000	»
Travaux et cessions à titre remboursable	3100	5 novembre 1958.	76.035	»
Total pour le matériel, le fonctionnement des services et les travaux d'entretien			607.743	»
Charges sociales.				
Prestations et versements facultatifs	4010	5 novembre 1958.	10.798	»
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT				
Equipement. — Bâtiments	53-00	5 novembre 1958.	25.630	25.630
Equipement des bureaux téléphoniques	53-20	5 novembre 1958.	81.805	81.805
Equipement des lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains	53-22	5 novembre 1958.	126.145	126.145
Equipement des services télégraphiques et radioélectriques	53-30	5 novembre 1958.	52.608	52.608
Totaux pour le titre V			286.188	286.188
Totaux pour les postes, télégraphes et téléphones			944.491	286.188

SERVICES	NUMÉROS des chapitres.	DATE DE L'ARRÊTÉ	AUTORISATIONS de programme annulées.	CRÉDITS de payement annulés.
			Milliers de francs.	Milliers de francs.
Postes, télégraphes et téléphones.				
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT				
Equipement. — Matériel de transport routier. — Programme d'infrastructure	53-03	24 novembre 1958.	12.280	12.280

		DATE DE L'ARRÊTÉ	AUTORISATIONS de programme accordées.	CRÉDITS de payement ouverts.
			Milliers de francs.	Milliers de francs.
Postes, télégraphes et téléphones.				
TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT				
Equipement des lignes téléphoniques interurbaines. — Programme d'infrastructure	53-23	24 novembre 1958.	12.280	12.280

		DATE DE L'ARRÊTÉ	CRÉDITS OUVERTS	AUTORISATIONS de programme.
			Milliers de francs.	Milliers de francs.
Poudres.				
2e SECTION. — ETUDES ET RECHERCHES				
Etudes et recherches	375	5 novembre 1958.	36.767	»
3e SECTION. — DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT				
Travaux d'équipement intéressant la défense nationale	9700	5 novembre 1958.	513.969	»
			550.736	»
Radiodiffusion-télévision française.				
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES				
Indemnités	31-03	4 novembre 1958.	224	»
Services artistiques. — Personnels permanent et occasionnel	31-11	4 novembre 1958.	20.638	»
Services d'information. — Personnels permanent et occasionnel	31-21	4 novembre 1958.	5.633	»
Services communs. — Matériel	34-01	4 novembre 1958.	83	»
Services d'information. — Matériel et remboursement de frais	34-21	4 novembre 1958.	435	»
Total			26.433	»
RECAPITULATION (BUDGETS ANNEXES)				
Postes, télégraphes et téléphones		4 novembre 1958.	141.331	108.108
— — —		5 novembre 1958	944.491	286.188
— — —		24 novembre 1958.	— 12.280 + 12.280	— 12.280 + 12.280
Poudres		5 novembre 1958.	550.736	»
Radiodiffusion-télévision française		4 novembre 1958.	26.433	»
Totaux (Budgets annexes)			1.665.691	394.356

LEGS ET DONATIONS

I. — TABLEAU DES CREDITS OUVERTS AU COURS DU MOIS DE NOVEMBRE 1958

SERVICES	NUMÉROS des chapitres.	DATE DE L'ARRÊTÉ	CRÉDITS OUVERTS
			Milliers de francs.
Défense nationale et forces armées.			
SECTION COMMUNE			
Emploi de fonds provenant de legs et donations	37-83	4 novembre 1958.	485
Education nationale.			
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	37-92	4 novembre 1958.	1.082
Intérieur.			
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	37-92	4 novembre 1958.	18
Santé publique et population.			
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
Emploi de fonds provenant de legs et de donations	37-92	4 novembre 1958.	675
RECAPITULATION			
Défense nationale		4 novembre 1958.	485
Education nationale		4 novembre 1958.	1.082
Intérieur		4 novembre 1958.	18
Santé publique		4 novembre 1958.	675
Total dons et legs			2.260

II. — TABLEAU DES CREDITS REPORTES DE 1957 à 1958 AU COURS DU MOIS DE NOVEMBRE 1958

Budget 1957.

Crédits annulés.

SERVICES	NUMÉROS des chapitres.	DATE DE L'ARRÊTÉ	CRÉDITS ANNULÉS
			Milliers de francs.
Intérieur.			
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	37-92	4 novembre 1958.	176

Budget 1958.

Crédits ouverts.

SERVICES	NUMÉROS des chapitres.	DATE DE L'ARRÊTÉ	CRÉDITS OUVERTS
			Milliers de francs.
Intérieur.			
TITRE III. — MOYENS DES SERVICES			
Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	37-92	4 novembre 1958.	176

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 29 novembre 1958, M. Pascal (Henri-Jean-Auguste), administrateur civil de 2e classe, 7e échelon, à la caisse des dépôts, est détaché, à compter du 3 octobre 1958 et pour une période d'une durée maximum de cinq ans, auprès de la Société d'équipement pour l'infrastructure saharienne, pour y exercer les fonctions de sous-directeur.

Inspection générale de l'économie nationale.

Par arrêté du 28 novembre 1958, sont promus au 2e échelon de leur grade, à compter du 18 décembre 1958, les inspecteurs de l'économie nationale dont les noms suivent:

MM. Pierre Linard, Jean-Marie Dauzier.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Désignation d'architectes coordonnateurs pour la mise en œuvre du plan d'équipement scolaire, universitaire et sportif.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 novembre 1958: page 10571, 1re colonne, 8e ligne, au lieu de : « Barge (Guy), architecte D. P. L. G. », lire: « Barbé (Guillaume), architecte D. P. L. G. ».

Administration académique.

Par arrêté du 29 novembre 1958, les dispositions de l'arrêté du 17 novembre 1953 concernant le détachement de M. Patte sont modifiées ainsi qu'il suit:

M. Patte (Pierre), secrétaire principal de l'administration académique, 4e classe fonctionnelle, 3e échelon, est placé en position de détachement:

Auprès du haut commissariat de la République française en Allemagne, direction générale des affaires culturelles, pour exercer les fonctions d'adjoint au chef du service du livre et de la documentation, pour une période allant du 1er juillet 1951 au 31 juillet 1955.

Auprès de l'ambassade de France en Allemagne, pour exercer les fonctions d'adjoint au chef de la division Livre et documentation, pour une période allant du 1er août 1955 au 30 novembre 1956.

Par arrêté du 29 novembre 1958, M. Patte (Pierre), secrétaire principal de l'administration académique, 4e classe fonctionnelle, 7e échelon, est détaché auprès de la direction générale de l'architecture, pour exercer les fonctions de conservateur régional des bâtiments de France à Rennes, pour une période de cinq ans, à compter du 1er décembre 1956.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Commission consultative des marchés passés par la Société internationale de la Moselle.

Par arrêté du 4 décembre 1958, sont nommés pour deux ans membres de la commission consultative des marchés passés par la Société internationale de la Moselle:

M. Fischer, inspecteur général des ponts et chaussées, président de la 2e section du conseil général des ponts et chaussées, président.

M. Metlas, inspecteur général des finances, vice-président.

M. Blanc, commissaire général adjoint aux prix, représentant du ministère des finances et des affaires économiques (direction générale des prix).

M. Gruson, chef du service des études économiques et financières au ministère des finances et des affaires économiques, membre français du conseil de surveillance de la Société internationale de la Moselle.

M. Laval, directeur des ports maritimes et des voies navigables, membre français du conseil de surveillance de la Société internationale de la Moselle.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 29 novembre 1958, Mlle Chapelle, secrétaire administratif des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, est placée en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une durée de cinq ans au maximum, à compter du 1er janvier 1958, pour remplir une mission publique en Tunisie.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 29 novembre 1958, M. Desormière (Henri), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 3e classe (ponts et chaussées), attaché au service de la navigation à Strasbourg, est détaché auprès du ministère des affaires étrangères pour servir au Maroc, en qualité d'ingénieur, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1958.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 58-1163 du 5 décembre 1958 pour l'application dans les territoires d'outre-mer de la République et dans les Etats membres de la Communauté du titre III de l'ordonnance n° 58-1064 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à l'élection du Président de la République.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu la Constitution, et notamment ses articles 6, 7, 81 et 91;

Vu l'ordonnance n° 58-913 du 6 octobre 1958 fixant certaines conditions d'application de l'article 76 de la Constitution et le régime provisoire des pouvoirs publics dans les territoires d'outre-mer;

Vu l'ordonnance n° 58-974 du 17 octobre 1958 relative au fonctionnement provisoire des pouvoirs publics, notamment son article 4;

Vu l'ordonnance n° 58-1064 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à l'élection du Président de la République;

Vu le décret du 2 décembre 1958 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence du général de Gaulle,

Décrète:

Art. 1er. — Dans les territoires d'outre-mer de la République et dans les Etats membres de la Communauté, au plus tard le douzième jour précédant la date fixée pour la réunion du collège électoral chargé d'élire le Président de la République, président de la Communauté, un arrêté du représentant du Gouvernement de la République définit les circonscriptions de vote et fixe leur chef-lieu.

Art. 2. — Lorsqu'un territoire d'outre-mer de la République ou un Etat membre de la Communauté est divisé en plusieurs circonscriptions de vote, les membres du Parlement qui ne sont pas en même temps membres d'une assemblée territoriale ou provinciale ou d'une assemblée municipale doivent faire connaître sept jours au moins avant la date du scrutin la circonscription de vote dans laquelle ils désirent exercer leur droit de vote.

La déclaration d'option doit être revêtue de la signature de l'intéressé. Elle est adressée au représentant du Gouvernement de la République.

Art. 3. — Un arrêté du représentant du Gouvernement de la République, publié au plus tard le cinquième jour précédant le scrutin, répartit, s'il y a lieu, les électeurs présidentiels entre les circonscriptions de vote.

Art. 4. — Dans chaque circonscription de vote, le collège électoral est présidé par le président du tribunal de première instance assisté de deux juges audit tribunal désignés par le premier président de la cour d'appel ou par le président de la juridiction d'appel en tenant lieu et des deux électeurs présidentiels les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin.

En cas d'empêchement, notamment lorsque le nombre des magistrats du siège est insuffisant, le président du tribunal de première instance peut être remplacé par un magistrat du siège et les juges audit tribunal par des électeurs présidentiels. Dans ce cas, ces derniers sont désignés par le président du bureau de vote

Art. 5. — Les bulletins de vote de chaque candidat sont imprimés et mis en place par les soins de l'administration aux frais du budget de la République française sous le contrôle du Conseil constitutionnel.

Ces bulletins, de format 20 cm × 12 cm, sont imprimés en caractères noirs sur papier blanc. Ils comportent l'indication des nom et prénoms du candidat et, s'il en fait la demande, l'indication de son appartenance à un parti ou groupement politique.

Art. 6. — Les dispositions des articles 75, 78, 79, 81, à l'exception du dernier alinéa, 398 et 399 du code électoral sont applicables à l'élection présidentielle, compte tenu des dispositions de l'article 7 ci-après.

Art. 7. — Le vote a lieu sous enveloppe.

Les enveloppes sont fournies par le représentant du Gouvernement de la République.

Elles sont opaques, non gommées, frappées du timbre à date du représentant du Gouvernement de la République et de type uniforme pour chaque collège électoral.

Si, par suite d'un cas de force majeure ou pour toute autre cause, les enveloppes réglementaires font défaut, le président du collège électoral est tenu de les remplacer par d'autres d'un type uniforme et de procéder au scrutin conformément aux dispositions du présent décret. Mention est faite de ce remplacement au procès-verbal et cinq des enveloppes dont il a été fait usage y sont annexées.

Art. 8. — Les frais de fourniture des enveloppes sont à la charge de la République française.

Art. 9. — Les membres du collège électoral, qui auront pris part au scrutin, bénéficieront à l'occasion de leur déplacement au chef-lieu de la circonscription de vote, d'une indemnité forfaitaire représentative de frais, égale à l'indemnité pour frais de mission susceptible d'être attribuée aux fonctionnaires de la République française du groupe I (chef de famille) et allouée dans les mêmes conditions qu'à ces derniers.

Ils pourront également prétendre au remboursement de leurs frais de transport dans les mêmes conditions que les fonctionnaires de la République française visés à l'alinéa précédent.

L'attribution de l'indemnité forfaitaire et le remboursement des frais de transport ne peuvent avoir lieu que pour le déplacement effectué dans les limites territoriales de la circonscription de vote de l'intéressé.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux électeurs présidentiels de droit, qui reçoivent au titre de leur mandat une indemnité annuelle.

Art. 10. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 1958.

ÉMILE PELLETIER.

Par le ministre de l'intérieur, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre de la France d'outre-mer,
BERNARD CORNUT-GENTILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Agrément au bénéfice des dispositions de l'article 32 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 relatif à l'institution des régimes fiscaux de longue durée dans les territoires d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 32 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 relative aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1954, modifié par le décret n° 56-1132 du 13 novembre 1956;

Vu le décret n° 54-573 du 4 juin 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 32 de la loi du 31 décembre 1953 relatif à l'institution des régimes fiscaux de longue durée dans les territoires d'outre-mer, modifié par le décret n° 56-1146 du 13 novembre 1956;

Vu la loi n° 46-860 du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer,

Arrêtent:

Art. 1er. — La Compagnie des mines d'uranium de Franceville, dont le siège social est à Libreville (Gabon), boîte postale 86, est agréée aux fins de bénéficier, en Afrique équatoriale française et au Gabon, des dispositions de l'article 32 de la loi du 31 décembre 1953 et des textes subséquents qui l'ont modifié ou complété.

Cet agrément vaut pour toutes les activités de la société en tant qu'elles ont limitativement pour objet:

La reconnaissance, l'équipement et la mise en exploitation des gisements de minerais d'uranium et substances connexes sur lesquels cette société exerce ou exercera des droits miniers.

L'extraction, le traitement des minerais extraits en vue de l'obtention de produits uranifères plus élaborés (minerais plus concentrés, composés chimiques, alliages ou métal non ouvrés), le transport et la vente en Afrique équatoriale française de ces produits, leur exportation; l'approvisionnement en matériels, matériaux et matières premières nécessaires à l'extraction, au traitement et, d'une manière générale, à la vie de l'exploitation ainsi que toutes opérations intermédiaires de manutention et de stockage.

L'équipement et la mise en exploitation des voies d'accès et d'évacuation.

Et les activités connexes telles que la production d'énergie et l'approvisionnement en eau correspondant à ses besoins, la construction et l'exploitation de logements et de bâtiments à caractère social nécessaires à son personnel.

Art. 2. — Ladite société devra, d'ici le 1er janvier 1963, et, sauf cas de force majeure, créer des équipements permettant l'exploitation dans la région de Franceville du gisement de Mounana sur la base d'une production annuelle de deux cents tonnes d'uranium contenu dans des concentrés titrant 12 p. 100 ou davantage de ce métal.

Art. 3. — Le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1958.

Le ministre de la France d'outre-mer,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN CEDILE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
ANTOINE PAETRAT

Agriculture.

Par arrêté en date du 18 novembre 1958:

Ont été titularisés dans le grade d'ingénieur de 2e classe, 1er échelon, pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires du corps des ingénieurs d'agriculture dont les noms suivent:

MM.

Pondevigne (René), le 27 mai 1958. Rappels pour services militaires attribués: 2 ans 8 mois 8 jours.

Lucas (Paul), le 31 mai 1958. Rappels pour services militaires attribués: 2 ans 7 mois 18 jours.

Casse (Michel), le 4 juin 1958. Rappels pour services militaires attribués: 2 ans 5 mois 8 jours.

Castel (Rogert), le 1er juillet 1958. Rappels pour services militaires attribués: 2 ans 2 mois 25 jours.

Auguste (Alcide), le 1er octobre 1958. Rappels pour services militaires attribués: néant.

Ont été nommés aux échelons suivants, pour compter des dates ci-après indiquées, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

Au 2e échelon de la 2e classe du grade d'ingénieur.

MM.

Pondevigne (René), le 27 mai 1958. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 8 mois 8 jours.

Lucas (Paul), le 31 mai 1958. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 7 mois 16 jours.

Casse (Michel), le 4 juin 1958. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 5 mois 8 jours.

Castel (Robert), le 1er juillet 1958. Rappels pour services militaires conservés: 1 an 2 mois 25 jours.

Au 3e échelon de la 2e classe du grade d'ingénieur.

MM.

Pondevigne (René), le 19 septembre 1958. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Lucas (Paul), le 15 octobre 1958. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Casse (Michel), le 26 décembre 1958. Rappels pour services militaires conservés: néant.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 novembre 1958, M. Le Quinio (Alain), ingénieur de 2e classe, 4e échelon, des services d'agriculture de la France d'outre-mer, a été réintégré, sur sa demande, dans le cadre des services de l'agriculture de la France d'outre-mer à compter de la veille de la date de son embarquement pour la Nouvelle-Calédonie, où il a reçu son affectation.

Elevage et industries animales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 novembre 1958:

Ont été titularisés au grade de vétérinaire inspecteur de 2e classe, 1er échelon, du service de l'élevage de la France d'outre-mer, pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires dont les noms suivent:

MM.

Capitaine (Paul), le 10 octobre 1957; ancienneté civile conservée: néant; rappels pour services militaires attribués: 1 an 10 mois 10 jours.

Vigier (Maurice), le 11 octobre 1957; ancienneté civile conservée: néant; rappels pour services militaires attribués: 1 an 8 mois 26 jours.

Nugues (Jean), le 27 octobre 1957; ancienneté civile conservée; néant; rappels pour services militaires attribués: 1 an 5 mois 26 jours.

Bourdin (Pierre), le 4 novembre 1957; ancienneté civile conservée: 1 an; rappels pour services militaires attribués: 1 an 4 mois 23 jours.

Huc (Gérard), le 6 novembre 1957; ancienneté civile conservée: néant; rappels pour services militaires attribués: 1 an 9 mois 16 jours.

Granier (Pierre), le 19 novembre 1957; ancienneté civile conservée: néant; rappels pour services militaires attribués: 1 an 11 mois 23 jours.

Schreder (René), le 27 novembre 1957; ancienneté civile conservée: néant; rappels pour services militaires attribués: 1 an 3 mois 29 jours.

Audebert (Jean-Jacques), le 27 décembre 1957; ancienneté civile conservée: néant; rappels pour services militaires attribués: néant.

Lagoin (Yves), le 9 février 1958; ancienneté civile conservée: 1 an; rappels pour services militaires attribués: 1 an 6 mois 18 jours.

Memery (Georges), le 16 février 1958; ancienneté civile conservée: néant; rappels pour services militaires attribués: néant.

Gidel (Robert), le 27 février 1958; ancienneté civile conservée: néant; rappels pour services militaires attribués: 1 an 4 mois 14 jours.

Gousset (Jean), le 3 mars 1958; ancienneté civile conservée: 1 an; rappels pour services militaires attribués: 1 an 6 mois 20 jours.

Tixerant (Gérard), le 8 mars 1958; ancienneté civile conservée: 1 an; rappels pour services militaires attribués: 1 an 5 mois 29 jours.

Ont été nommés au 2e échelon de la 2e classe du grade de vétérinaire inspecteur, pour compter des dates ci-après indiquées, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, les fonctionnaires dont les noms suivent:

MM.

Capitaine (Paul), le 10 octobre 1957; rappels pour services militaires attribués: 10 mois 10 jours.

Vigier (Maurice), le 11 octobre 1957; rappels pour services militaires attribués: 8 mois 26 jours.

Nugues (Jean), le 27 octobre 1957; rappels pour services militaires attribués: 5 mois 26 jours.

Bourdin (Pierre), le 4 novembre 1957; rappels pour services militai- attribués: 1 an 4 mois 23 jours.

Huc (Gérard), le 6 novembre 1957; rappels pour services militaires attribués: 9 mois 16 jours.

Granier (Pierre), le 19 novembre 1957; rappels pour services militaires attribués: 11 mois 23 jours.

Schreder (René), le 27 novembre 1957; rappels pour services militaires attribués: 3 mois 29 jours.

Lagoin (Yves), le 9 février 1958; rappels pour services militaires attribués: 1 an 6 mois 18 jours.

Gidel (Robert), le 27 février 1958; rappels pour services militaires attribués: 4 mois 14 jours.

Gousset (Jean), le 3 mars 1958; rappels pour services militaires attribués: 1 an 6 mois 20 jours.

Tixerant (Gérard), le 8 mars 1958; rappels pour services militaires attribués: 1 an 5 mois 29 jours.

Ont été nommés au 3e échelon de la 2e classe du grade de vétérinaire inspecteur, pour compter des dates ci-après indiquées, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, les fonctionnaires dont les noms suivent:

MM.

Bourdin (Pierre), le 11 juin 1958; rappels pour services militaires conservés: néant.

Lagoin (Yves), le 21 juillet 1958; rappels pour services militaires conservés: néant.

Gousset (Jean), le 13 août 1958; rappels pour services militaires conservés: néant.

Tixerant (Gérard), le 9 septembre 1958; rappels pour services militaires conservés: néant.

Granier (Pierre), le 26 novembre 1958; rappels pour services militaires conservés: néant.

Capitaine (Paul), le 1er décembre 1958; rappels pour services militaires conservés: néant.

Gouverneurs.

Par arrêté du 25 novembre 1958, M. Albert Mouragues, gouverneur de 1re classe de la France d'outre-mer, chef du territoire de la Mauritanie, est placé dans la position de mission dans la métropole pour une durée de trois mois et pour compter du 5 octobre 1958 pour étudier, en liaison avec les services du département, diverses questions d'ordre administratif.

Postes et télécommunications.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 21 novembre 1958:

Il a été attribué à M. Geraud (René), fonctionnaire du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, une majoration d'ancienneté de 2 mois 19 jours au titre de la loi du 19 juillet 1952.

Compte tenu de la majoration d'ancienneté attribuée ci-dessus, la situation administrative de M. Geraud (René) s'établit comme suit, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

Chef de poste radioélectricien de 1re classe avant 3 ans, le 21 juillet 1952; ancienneté civile conservée: 1 an 20 jours; rappels pour services militaires conservés: 6 mois 19 jours; majoration attribuée. 2 mois 19 jours.

Chef de poste radioélectricien de 1re classe après 3 ans, le 23 septembre 1953; rappels pour services militaires conservés: 6 mois 19 jours, non utilisables pour les franchissements automatiques d'échelons; majoration épuisée.

Chef de centre radioélectricien de 2e classe, le 1er janvier 1954; rappels pour services militaires portés à 2 ans 7 mois 21 jours par arrêté du 3 août 1954.

Chef de centre radioélectricien de 1re classe, le 1er janvier 1955; rappels pour services militaires. 1 an 7 mois 21 jours.

Chef de centre radioélectricien (2e échelon), le 11 janvier 1955; ancienneté civile conservée: 10 jours; rappels pour services militaires: 1 an 7 mois 21 jours.

Chef de centre radioélectricien (3e échelon), le 10 mai 1955; rappels pour services militaires épuisés.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 novembre 1958, M. Tanguy (Jean), inspecteur principal (4e échelon) du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, atteint par la limite d'âge le 25 novembre 1958, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté de service.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 novembre 1958, M. Versini (Antoine), chef de section de 1re classe (1er échelon) du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, a été admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour invalidité au titre de la caisse de retraites de la France d'outre-mer.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 27 novembre 1958, un rappel complémentaire d'ancienneté pour services militaires de 3 mois 16 jours a été attribué à M. Stienhault (Victor), inspecteur rédacteur de 3e échelon du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer.

M. Stienhault (Victor), dont le rappel originel d'ancienneté pour services militaires a été totalement utilisé pour l'avancement, conserve dans son grade actuel le rappel de 3 mois 16 jours attribué ci-dessus.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Décret du 4 décembre 1958 portant nomination d'un directeur au ministère de la construction.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la construction,

Vu le décret n° 55-2257 du 5 octobre 1955 portant statut du personnel temporaire de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 2 décembre 1958 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence du général de Gaulle;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art 1er. — M. Pierre Randet, contrôleur général à l'administration centrale du ministère de la construction, est nommé directeur de l'aménagement du territoire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la construction sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 décembre 1958.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République :
Pour le président du conseil des ministres
et par délégation :
Le ministre de l'intérieur,
EMILE PELLETIER.

Le ministre de la construction,
PIERRE SUDREAU.

Délégation de signature.

Le ministre de la construction,

Vu l'ordonnance n° 45-772 du 21 avril 1945 relative aux attributions du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme ;
Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par les décrets n° 47-1058 du 12 juin 1947, n° 49-357 du 16 mars 1949 et n° 50-1362 du 31 octobre 1950 ;
Vu le décret du 4 décembre 1958 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Pierre Randet, directeur de l'aménagement du territoire, à l'effet de signer au nom du ministre de la construction, dans la limite des attributions de la direction de l'aménagement du territoire et à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés, décisions, marchés, contrats et avenants.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 1958.

PIERRE SUDREAU.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Conseil supérieur des hôpitaux.

Par arrêté du 25 novembre 1958, M. le professeur Lemaire est nommé membre du conseil supérieur des hôpitaux, en remplacement de M. le professeur Huriez, démissionnaire.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décrets du 4 décembre 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 4 décembre 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, et vu les déclarations du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 6 novembre 1958 portant que les promotions et nominations comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus et nommés :

Au grade d'officier.

MM.

Doulcet (Marie-Pierre-Marcel), président de la 128e section des médaillés militaires, Brive. Chevalier de la Légion d'honneur du 2 février 1940.

Regnier (André-Roger) membre actif de l'amicale nationale des anciens prisonniers de guerre des stalags III (A, B, C, D.). Chevalier de la Légion d'honneur du 22 janvier 1947.

Au grade de chevalier.

MM.

De La Poeze d'Harambure (François-Bernard), président national adjoint de « Rhin et Danube » ; 26 ans 3 mois de services civils et militaires.

Levet (Joseph-Louis-Antoine), président départemental de l'union nationale des combattants des Alpes-Maritimes ; 47 ans de services civils et militaires.

Mme Coeurdevey, née Degosse (Catherine-Joséphine), secrétaire administratif à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre de Paris ; 41 ans 2 mois 21 jours de services civils.

Pompidou (Léon) ; services rendus à la cause des victimes de guerre ; 15 ans 6 mois de services civils et militaires.

Antoine (Arnold-Oscar-Jules), président départemental des poilus d'Orient et des T. O. E. de l'Oise ; 48 ans 5 mois de services civils et militaires.

Brument (Eugène-René), président fondateur de la section des poilus d'Orient et des T. O. E. de Boulogne-Billancourt ; 44 ans 10 mois de services civils et militaires.

Vinet (Félix-Maurice-Henri), trésorier départemental des poilus d'Orient de l'Ain ; 41 ans 6 mois de services civils et militaires.

Vincent (André), président de l'association des anciens combattants et victimes de guerre de la Côte française des Somalis ; 46 ans de services civils et militaires.

Mercier (Jean), administrateur de l'union fédérale nationale ; 25 ans 6 mois de services civils et militaires.

Lopez (René), président de la 77e section des médaillés militaires de Mostaganem (Algérie) ; 25 ans 5 mois de services civils et militaires.

Lemoine (Fernand-Alexis-Julien), président fondateur de la section U. N. C. de Varengeville (Seine-Maritime) ; 35 ans de services civils et militaires.

Comy (Charles), secrétaire général de la section d'Algérie de l'association nationale des anciens combattants de Flandres-Dunkerque 1940 ; 41 ans 4 mois de services civils et militaires.

Vassard (Auguste-Emile), président de la section de l'union nationale des combattants de Longueville (Seine-Maritime) ; 57 ans 11 mois de services civils et militaires.

Contingent des déportés et internés de la Résistance a titre civil.

(Loi n° 48-1251 du 6 août 1948, article 9.)

Par décret du Président de la République en date du 4 décembre 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre du 6 novembre 1958 portant que la nomination comprise dans le présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommée :

Au grade de chevalier.

Mlle Bonnet (Pauline), internée résistante.

Conditions de liquidation des offices des anciens combattants d'Hanoï et de Saïgon.

Le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu le décret n° 57-189 du 16 février 1957 portant nomination d'un ambassadeur de France au Cambodge ;
Vu le décret n° 57-190 du 16 février 1957 portant nomination d'un ambassadeur de France au Laos ;
Vu le décret n° 57-110 du 24 janvier 1957 portant nomination d'un ambassadeur de France au Viet-Nam ;
Vu l'arrêté en date du 30 septembre 1938 du gouverneur général de l'Indochine instituant à Hanoï et à Saïgon des offices coloniaux des mutilés, combattants, victimes de guerre et pupilles de la nation ;
Vu l'arrêté n° 262-2232 en date du 18 septembre 1952 du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés portant suppression de l'office colonial des mutilés, combattants, victimes de guerre et pupilles de la nation d'Hanoï et transfert de ses attributions à l'office de Saïgon,

Arrêtent :

Art. 1er. — Les dispositions des arrêtés du 30 septembre 1938 et du 18 septembre 1952 relatifs aux offices des mutilés, combattants, victimes de guerre et pupilles de la nation d'Hanoï et de Saïgon cessent d'avoir effet à compter du 1er janvier 1958.

Art. 2. — Les attributions à caractère administratif de l'office de Saïgon sont transférées à l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre des Bouches-du-Rhône.
Les attributions à caractère social (secours, prêts, allocations, subventions) sont transférées aux services sociaux des ambassades de France au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam et à la délégation générale du Gouvernement de la République française au Nord-Viet-Nam.

Art. 3. — La dévolution des biens de l'office des mutilés, combattants, victimes de guerre et pupilles de la nation de Saïgon et, le cas échéant, de ceux de l'office des mutilés, combattants, victimes de guerre et pupilles de la nation d'Hanoï sera effectuée suivant les instructions détaillées qui seront arrêtées par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre en accord avec le ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 4. — A partir du 1er janvier 1958, les dépenses relatives à l'exercice du patronage des anciens combattants et victimes de guerre au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam seront imputées sur le budget de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre et les crédits nécessaires seront mis à la disposition des ambassadeurs de France dans ces pays et du délégué général du Gouvernement de la République française au Nord-Viet-Nam selon des modalités qui seront déterminées conjointement par le ministre des anciens combattants et victimes de guerre, le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances et des affaires économiques.

Art. 5. — Le directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, les ambassadeurs de France au Cambodge, au Laos, au Viet-Nam et le délégué général du Gouvernement de la République au Nord-Viet-Nam sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 novembre 1958.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
EDMOND MICHELET.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
RAYMOND ARASSE.

MINISTERE DE L'INFORMATION

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'information,

Vu le décret en date du 7 juillet 1958 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Vu l'arrêté du 11 juillet 1958 portant nomination de membres au cabinet du ministre;

Vu l'arrêté du 3 novembre 1958 portant cessation de fonctions au cabinet du ministre,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du ministre de l'information:

Chef de cabinet.

M. Charles Beraudier.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er décembre 1958, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er décembre 1958.

JACQUES SOUSTELLE.

MINISTERE DU SAHARA

Décret n° 58-1164 du 5 décembre 1958 portant application dans les départements des Oasis et de la Saoura de l'ordonnance n° 58-1064 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à l'élection du Président de la République.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du Sahara,

Vu la Constitution, et notamment son article 37;

Vu l'ordonnance n° 58-1064 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à l'élection du Président de la République, et notamment ses articles 3, 4 et 16;

Vu le décret n° 57-903 du 7 août 1957 portant organisation administrative de la partie des territoires du Sud englobée dans l'Organisation commune des régions sahariennes;

Vu le décret n° 58-866 du 20 septembre 1958 portant organisation communale dans les départements des Oasis et de la Saoura;

Vu le décret du 2 décembre 1958 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence du général de Gaulle,

Décrète:

Art. 1er. — A titre transitoire, jusqu'à la mise en place des conseils municipaux et des conseils communaux des communes prévues par le décret susvisé n° 58-866 du 20 septembre 1958, les dispositions des articles 3 et 4 de l'ordonnance n° 58-1064 du 7 novembre 1958 portant loi organique relative à l'élection du Président de la République et concernant les membres du collège électoral représentant les communes mixtes dans les territoires d'outre-mer sont applicables dans les communes mixtes des départements des Oasis et de la Saoura.

Art. 2. — Le collège électoral se réunit au chef-lieu du département. Il est présidé par le président du tribunal de paix du chef-lieu assisté d'un juge de paix ou juge suppléant et d'un cadi désignés par le premier président de la cour d'appel dont relève le chef-lieu du département et des deux électeurs les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin.

Art. 3. — Le ministre du Sahara est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 décembre 1958.

ÉMILE PELLETIER.

Par le ministre de l'intérieur, pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le ministre du Sahara,
MAX LEJEUNE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 9 décembre 1958.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du bureau d'âge.
2. — Détermination des règles provisoires applicables à l'élection du bureau.
3. — Election du bureau.

SENAT

Ordre du jour du mardi 9 décembre 1958.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du bureau d'âge.
2. — Détermination des règles provisoires applicables à l'élection du bureau du Sénat.
3. — Election du bureau du Sénat.

INFORMATIONS
RELATIVES
AU CONSEIL ECONOMIQUE

Séance du mardi 9 décembre 1958.

A QUINZE HEURES

Ordre du jour.

1. — Le droit d'établissement dans le marché commun.

Rapport et projet d'avis présentés par M. Lemaire-Audoire, au nom de la commission du commerce et de la distribution.

2. — Situation des échanges extérieurs de la France et les prochaines échéances internationales en matière de commerce extérieur.

Rapport et projet d'avis présentés par M. Charvet, au nom de la commission des affaires économiques et du plan.

3. — Opportunité et modalités de l'investissement des capitaux étrangers en France métropolitaine.

Rapport et projet d'avis présentés par M. Compeyrot, au nom de la commission des finances, du crédit et de la fiscalité.

4 — Questions diverses.

Convocation de commissions.

Lundi 8 décembre 1958.

Dix heures quinze.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Conjoncture économique au deuxième semestre 1958;

Fin de l'examen et adoption du projet de rapport présenté par M. Dumontier, rapporteur.

Perspectives économiques et politique économique à suivre;

Examen et adoption du projet de rapport et de l'avant projet d'avis, présentés par M. Malterre

Mercredi 10 décembre 1958.

Neuf heures trente.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Examen de l'avant-projet de IIIe plan de modernisation et d'équipement.

Dix heures quinze.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Problème de l'alcoolisme:

Examen de la deuxième partie du projet de rapport présenté par M. le docteur May.

Dix heures quinze.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Problème des marchés d'intérêt national et de la commercialisation des denrées alimentaires périssables (réglementation des marchés de production, marchés de consommation et marchés mixtes):

Examen du projet de rapport établi par M. Guy-Charon: suite de la discussion.

Jeudi 11 décembre 1958.

Huit heures trente.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Problèmes posés par les pétroles sahariens:

Audition de M. Bouakouir, secrétaire général adjoint pour les affaires économiques en Algérie.

Dix heures quinze.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Conjoncture économique au deuxième semestre 1958:

Fin de l'examen et adoption du projet de rapport présenté par M. Dumontier, rapporteur.

Perspectives économiques et politique économique à suivre:

Examen et adoption du projet de rapport et de l'avant-projet d'avis, présentés par M. Malterre.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Communication relative aux cours moyens de la cotation officielle hebdomadaire de la viande de porc, en gros, aux Halles centrales de Paris.

Longe avec travers:		
Vendredi 5 décembre 1958	450 F	le kilogramme.
Vendredi 28 novembre 1958	450 F	—
Moyenne arithmétique des cours moyens (L)	450 F	le kilogramme
Jambon cru: vendredi 5 décembre 1958	450 F	—

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Avis de concours pour le recrutement d'adjoints techniques stagiaires de la navigation aérienne.

Le secrétariat général à l'aviation civile et commerciale ouvre un concours pour le recrutement de onze adjoints techniques stagiaires de la navigation aérienne (branche Exploitation et circulation aérienne, spécialité « Circulation aérienne »). Début des épreuves écrites: 11 mars 1959.

Centres d'épreuves écrites: Ajaccio, Alger, Bordeaux, Brazzaville, Casablanca, Dakar, Fort-de-France, Lille, Lyon, Marseille, Paris, Rennes, Strasbourg, Tananarive, Toulouse, Tunis.

Les épreuves orales auront lieu à Paris, à partir du 6 avril 1959.

Les inscriptions seront reçues du 15 janvier au 15 février 1959 inclus à l'école nationale de l'aviation civile, service des examens, boîte postale 107, aéroport d'Orly (Seine).

Conditions exigées. — Déroulement de la carrière.

Les candidats au concours d'adjoints techniques de la navigation aérienne doivent:

Etre âgés de dix-huit ans au moins et de trente ans au plus au 1er janvier de l'année du concours (limite portée à trente-cinq ans pour les candidats appartenant à une administration de l'Etat et, à titre exceptionnel, à quarante ans pour les candidats appartenant déjà au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale à titre contractuel).

Aucun diplôme n'est exigé, mais il est rappelé que ce concours est d'un niveau équivalent à celui de la première partie du baccalauréat.

Les candidats reçus sont titularisés après un stage de deux ans, pendant lequel ils perçoivent un traitement de fonctionnaire stagiaire (1er échelon).

La carrière d'adjoint technique de la navigation aérienne est comparable à celles des autres corps d'adjoints techniques de l'Etat (adjoints techniques des ponts et chaussées, agents techniques de la marine, de l'aéronautique, etc.).

Les adjoints techniques de la navigation aérienne (branche Exploitation et circulation aérienne, spécialité « Circulation aérienne ») participent, en métropole et outre-mer, dans les tours de contrôles et les centres de contrôle régionaux, au contrôle du trafic aérien et au maintien de la sécurité aérienne.

Pour toutes informations relatives aux corps des adjoints techniques de la navigation aérienne et concernant: programme, concours, carrière, traitements, etc., s'adresser à l'école nationale de l'aviation civile, service des examens, B. P. 107, aéroport d'Orly (Seine).

Ministère de l'agriculture.

Avis d'ouverture en 1959 d'une session du cours de mutualité et de coopération agricoles.

Une session du cours de mutualité et de coopération agricoles s'ouvrira à l'institut national agronomique le 6 janvier 1959.

Les élèves devront effectuer à l'issue des cours, d'une durée de trois mois environ, un stage d'un mois dans une institution de crédit, de mutualité ou de coopération agricoles.

1° *Admission.*

Les admissions seront prononcées par arrêté ministériel, après avis d'une commission spéciale composée du directeur général de la caisse nationale de crédit agricole ou de son représentant, du directeur des études de l'institut national agronomique et d'un représentant des organisations professionnelles.

La commission peut, si elle le juge utile, soumettre les candidats aux épreuves d'un examen probatoire.

Peuvent solliciter leur admission au cours:

a) Les anciens élèves diplômés des établissements d'enseignement agricole ci-après désignés prévus par la loi du 5 juillet 1941, modifiée par les lois des 12 juin 1943 et 13 janvier 1951.

Institut national agronomique, écoles nationales d'agriculture, écoles nationales vétérinaires, école nationale des industries agricoles et alimentaires, école nationale d'horticulture, école nationale d'enseignement ménager agricole et les titulaires du diplôme d'études du second degré ou du diplôme des écoles d'industrie laitière.

b) Les anciens élèves diplômés de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale, de l'institut agricole d'Algérie, de l'école d'agriculture de Tunis, de l'école marocaine d'agriculture et les titulaires du diplôme d'ingénieur d'agriculture africaine;

c) Les anciens élèves diplômés d'un établissement d'enseignement supérieur spécialisé ou d'une école d'enseignement agricole privée d'un niveau équivalent à celui des établissements d'enseignement agricole public visés ci-dessus;

d) Les personnes pourvues d'un diplôme du baccalauréat ou de la première partie du baccalauréat, du diplôme de fin d'études secondaires, du brevet supérieur de l'enseignement primaire, du diplôme des écoles professionnelles municipales de la ville de Paris, du diplôme d'une école de commerce ou d'industrie dépendant du ministère de l'éducation nationale, du certificat de capacité en droit ou du diplôme d'ingénieur des arts et métiers;

e) Les personnes ayant rempli pendant deux années les fonctions de directeur, d'inspecteur, de secrétaire ou de comptable dans une caisse de crédit agricole, une association ou une fédération d'association agricole, un syndicat agricole, une société coopérative agricole, une société d'assurances mutuelles agricoles.

D'autre part, peuvent être admis à suivre les cours dix techniciens étrangers au maximum, titulaires d'une bourse accordée par l'O. N. U., dans les conditions prévues par la résolution du 4 décembre 1948.

Les dossiers d'inscription doivent être adressés avant le 26 décembre 1958 à la direction de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, 1er bureau, 78, rue de Varenne, à Paris (7e). Ils doivent comprendre:

1° Une demande d'admission au cours de mutualité et de coopération agricoles établie sur papier libre;

2° Un extrait du casier judiciaire du candidat remontant à moins de trois mois à la date de la demande;

3° Une pièce attestant que le candidat remplit les conditions exigées (copie du diplôme certifiée conforme, certificat du diplôme délivré par les écoles, certificat d'emploi dans une association agricole, légalisé, etc.).

Les candidats qui ont déjà occupé une situation doivent produire en outre un état de leurs divers services.

2° Bourses ou allocations d'entretien.

Des bourses ou allocations d'entretien pourront être accordées par arrêté ministériel aux élèves pendant toute la durée des études et du stage. Elles seront allouées aux élèves dont la situation de famille en justifie l'attribution.

Il est précisé que pour bénéficier de ces allocations, ou éventuellement des bourses qui pourront être également attribuées à ces élèves par les organisations de coopération et de mutualité agricoles, ceux-ci devront souscrire l'engagement de remplir pendant cinq ans au moins des fonctions dans une institution de crédit, de coopération ou de mutualité agricoles.

Les dossiers de demande d'allocation d'entretien devront être envoyés en même temps que ceux de l'inscription. Ils devront comprendre :

1° Une demande écrite sur papier libre ;

2° Un engagement établi sur papier timbré et rédigé ainsi qu'il suit :

Je soussigné (nom et prénoms).....
candidat à une allocation d'entretien, m'engage à restituer à l'Etat représenté par { Le ministère de l'agriculture, / La caisse nationale de crédit agricole, } ou à l'organisation ayant accordé cette allocation d'entretien, le montant de l'allocation, dont j'aurais bénéficié au cas où, par mon fait, je ne servirais pas pendant cinq ans dans une institution de crédit, de coopération ou de mutualité agricoles.

Cet engagement ne pourra être contracté par les candidats mineurs qu'avec l'autorisation de leur père ou de leur tuteur.

3° Un certificat d'imposition délivré par le percepteur concernant l'intéressé ;

4° Une déclaration certifiée sincère et véritable par le candidat faisant connaître :

a) L'indication de sa situation (célibataire, marié, nombre et âge des enfants) ;

b) L'énumération de ses moyens d'existence (montant des traitements et salaires, revenus divers, etc.) ;

5° Si le candidat est partiellement ou totalement à la charge des parents, le chef de famille devra fournir en ce qui le concerne les pièces visées aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus.

3° Examen et classement de fin d'études.

Après le stage, les élèves subiront un examen dont les épreuves sont écrites et portent sur les différentes matières du programme de l'enseignement.

Le classement définitif de sortie des élèves sera établi en tenant compte des diverses interrogations écrites, de la valeur des travaux de stage et des résultats de l'examen.

Les titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré par le ministère de l'agriculture ou les titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent de l'enseignement supérieur public, admis au cours et ayant obtenu aux épreuves de sortie 75 p. 100 du total des points, pourront recevoir un diplôme de spécialité délivré par le ministre de l'agriculture.

Le nombre de points nécessaires à l'obtention du certificat spécial de fin d'études demeure fixé, pour tous les élèves du cours, à 65 p. 100 du total des points.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un médecin contrôleur de l'aide sociale dans le département de la Haute-Marne.

Il doit être procédé, par le département de la Haute-Marne, au recrutement sur titres d'un médecin contrôleur de l'aide sociale.

Le statut de ce praticien pourra être communiqué à tout médecin que la question intéresserait sur demande adressée à la préfecture de la Haute-Marne (2e division, 3e bureau).

Les candidats devront :

1° Etre Français ou naturalisés français depuis au moins cinq ans et titulaire du diplôme d'Etat de docteur en médecine ;

2° Etre âgés de trente-cinq ans au plus au 1er janvier de l'année en cours. Cette limite d'âge est reculée d'un temps correspondant à la durée des services antérieurs civils ou militaires valables ou pouvant être validés pour la retraite ;

3° Avoir satisfait aux obligations du service militaire ou en avoir été définitivement dispensé ;

4° Justifier de trois ans de pratique médicale ou administrative ou, à défaut, avoir été interne d'un hôpital d'une ville de faculté ou d'une école de plein exercice ;

5° Ne plus exercer la médecine de clientèle privée ou prendre l'engagement de cesser cette activité en cas de nomination ;

6° Disposer d'une voiture personnelle pour l'exercice des fonctions sollicitées.

Les demandes d'inscription à ce concours devront être adressées au préfet de la Haute-Marne avant le 8 janvier 1959.

Tous renseignements complémentaires pourront être fournis aux candidats sur simple demande adressée à la préfecture de la Haute-Marne (2e division, 3e bureau).

Avis de concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe à l'hôpital-hospice de Meulan (Seine-et-Oise).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un économe aura lieu les 21 et 22 janvier 1959 à l'hôpital-hospice de Meulan (Seine-et-Oise).

Ce concours est ouvert aux candidats des deux sexes, de nationalité française, jouissant de leurs droits civils et politiques et titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent.

Sont dispensés de la production des diplômes ou certificats visés ci-dessus les chefs de bureau et rédacteurs des établissements hospitaliers publics comptant au moins sept ans de fonctions.

Les candidats doivent avoir eu plus de vingt-cinq ans et moins de trente ans au 1er janvier 1959, cette limite d'âge étant toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application de l'article 162 du décret du 29 juillet 1939. Les candidats du sexe masculin doivent par ailleurs avoir satisfait aux obligations militaires.

Les dossiers de candidature devront être adressés avant le 11 janvier 1959 à la direction de l'hôpital-hospice de Meulan, qui communiquera aux postulants, sur leur demande, tous renseignements utiles sur le programme des épreuves et la liste des pièces à fournir pour constituer leur dossier.

Avis de vacance d'un poste d'officier de police sanitaire à Nice.

Un poste d'officier de police sanitaire est à pourvoir au service de contrôle sanitaire aux frontières à Nice.

L'affectation à ce poste comporte l'attribution des fonctions de gestionnaire et de régisseur de recettes du bloc médico-social de l'aéroport de Nice.

Peuvent seuls faire acte de candidature les officiers de police sanitaire actuellement en service.

Les intéressés sont priés de se faire connaître dans un délai maximum de quinze jours à compter de la date de publication du présent avis et de s'adresser pour tous renseignements à la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

Derniers cours cotés en Bourse	Pays.	Devise.	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 5 décembre 1958.	
419 55	États-Unis	1 $ U.S.A.	420 .. (1)	.... ..	.... ..	419 85	419 80
434 ..	Canada	1 $ Can	.... ..	.... ..	.... ..	434 50	.... ..
196 80	Côte Fse Somalis	100 F Djib	195 90	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
3365 ..	Mexique	100 pes	3360 ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
10074 50	Allemagne occid	100 D Mk	10000 ..	9925 ..	10075 ..	10075 ..	.... ..
1626 70	Autriche	100 sch	1615 384	1603 25	1627 50	1626 50	1626 30
845 10	Belgique	100 F b	840 ..	833 70	846 30	845 15	845 ..
6093 50	Danemark	100 c. d	6080 664	6035 65	6126 30	6093 ..	6094 50
1178 20	Gde-Bretagne...	1 liv st	1176 ..	1167 18	1184 82	1178 10	1177 90
674 85	Italie	1.000 lire	672 697	667 05	677 15	675 10	675 ..
5889 50	Norvège	100 c. n	5880 ..	5833 90	5921 10	5890 .	5888 ..
11135 50	Pays-Bas	100 fl.	11052 63	10960 75	11135 55	11135 55	.... ..
8136 ..	Suède	100 c. s	8118 75	8057 85	8179 65	8139 ..	8136 ..
9630 50	Suisse	100 F s	9604 78	9532 75	9676 80	9632 ..	9630 50
1471 80	Portugal	100 esc.	1460 87	1449 90	1471 80	1471 80	1471 50
5877 10	Tchécoslovaquie.	100 kcs	5833 333	5789 60	5877 10	.... ..	.... ..
141 ..	Yougoslavie ...	100 din	140 ..	138 95	141 05	.... ..	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A.	200
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	550

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 657 de l'office des changes

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE ELECTRO-MECANIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.500.000.000 DE FRANCS

12, RUE PORTALIS, PARIS (8e)

Registre du commerce: Seine n° 55-B 9882.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Compagnie électro-mécanique a procédé au rachat des 285 obligations 4 0/0 1945 dont l'amortissement est prévu pour le 26 décembre 1958.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort en novembre.

ETABLISSEMENTS EDOUX-SAMAIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 297 MILLIONS DE FRANCS

74, RUE LECOURBE, PARIS (15e)

R. C.: Seine n° 57-B 6859.

Obligations 5,50 0/0 1948.

Tirage de 1958.

En supplément des obligations rachetées, les titres portant les numéros 1.308 à 1.337 sont remboursables le 1er janvier 1959 à 5.000 F.

Obligations sorties aux tirages précédents et non présentées au remboursement.

1.488 — 1.589 à 1.618 — 1.685 à 1.688 — 2.824 et 2.825.

FROMAGERIES BEL-LA VACHE QUI RIT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 969.665.000 F

SIÈGE SOCIAL: 4, RUE D'ANJOU, PARIS

Registre du commerce: Seine 54-B 8806.

Obligations 4 0/0 1944.

Quinzième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société anonyme Fromageries Bel-La Vache qui rit a procédé au rachat des 247 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 15 janvier 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Toutes les obligations sorties au tirage du 15 décembre 1944 ont été remboursées.

Compagnie du Chemin de Fer et du Port de la Réunion

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 novembre 1958: page 10777, 3e colonne de chiffres, Obligations 3 0/0 1885 (2e émission), ajouter: « 123.071 à 123.080, année de remboursement 1959 »

CONCESSIONS DIVERSES

Ministère de l'industrie et du commerce.

AVIS

Demande de prolongation de validité d'un permis exclusif de récherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Par décision du 8 août 1958, rectifiée le 30 septembre 1958, la Compagnie d'exploration pétrolière, anciennement Société nationale des pétroles du Languedoc méditerranéen, sollicite la prolongation, pour une durée de cinq ans, de la validité du permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « Permis de Digne », qui lui a été accordé par décret du 10 décembre 1953 (*Journal officiel* du 12 décembre 1953), après enquête publique du 2 janvier au 3 février 1953.

En application de l'article 10 du code minier, la Compagnie d'exploration pétrolière a fait connaître les surfaces pour lesquelles elle demande la prolongation du permis antérieurement accordé.

Les surfaces susceptibles d'être libérées à partir du 12 décembre 1958 sont comprises à l'intérieur d'un périmètre défini par une grille de méridiens et de parallèles distants de dix minutes centésimales, dont chaque carreau est repéré par les coordonnées géographiques en grade de son sommet Sud-Ouest.

Il comprend les carreaux entiers:

4 G 20' E	49 G 00' N	4 G 30' E	49 G 00' N

La partie des carreaux:

4 G 10' E	49 G 10' N	4 G 40' E	48 G 90' N
4 G 20' E	49 G 10' N	3 G 90' E	48 G 80' N
4 G 30' E	49 G 10' N	4 G 30' E	48 G 80' N
4 G 40' E	49 G 10' N	3 G 90' E	48 G 70' N
4 G 00' E	49 G 00' N	4 G 30' E	48 G 70' N
4 G 10' E	49 G 00' N	3 G 80' E	48 G 60' N
4 G 40' E	49 G 00' N	3 G 90' E	48 G 60' N
4 G 00' E	48 G 90' N	4 G 00' E	48 G 60' N
4 G 30' E	48 G 90' N	4 G 20' E	48 G 60' N

située à l'intérieur du périmètre initial du permis de recherches d'hydrocarbures dit « Permis de Digne ».

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1154 du 27 août 1955, des demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant exclusivement sur tout ou partie du périmètre ci-dessus défini pourront être déposées du 7 décembre 1958 au 6 janvier 1959 inclus.

Les demandes devront être constituées dans les formes prévues aux articles 2 et 3 du décret du 27 août 1955 précité.

Elles seront déposées dans les conditions suivantes:

L'original, sur timbre, avec ses annexes et une copie, au ministère de l'industrie et du commerce, direction des mines, 99, rue de Grenelle, Paris (7e);

Une copie de la demande avec ses annexes au ministère de l'industrie et du commerce, direction des carburants, 85, boulevard du Montparnasse, Paris (6e);

Une copie au préfet des Basses-Alpes;

Une copie au chef de l'arrondissement minéralogique de Marseille.

Il est rappelé que seules pourront être considérées comme recevables en regard de la procédure définie à l'article 16 du décret du 27 août 1955 susvisé les demandes régulièrement déposées avant le 7 janvier 1959.

Il est précisé, d'autre part, que les droits et obligations de la Compagnie d'exploration pétrolière sur la totalité de la surface du « Permis de Digne » subsistent intégralement jusqu'au 12 décembre 1958.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Par pétition en date du 27 octobre 1958, M. Colot (Armand), directeur général de la Société nationale de recherche et d'exploitation de pétrole en Algérie, agissant au nom et pour le compte de ladite société dont le siège social est rue Aspirante-Denise-Ferrier, Hydra-Birmandreïs, sollicite l'octroi pour une durée de cinq ans d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur une partie des départements de Mostaganem et d'Oran.

Le permis serait valable à l'intérieur d'un périmètre constitué par les segments de droites joignant successivement les sommets CH 1, CH 2, CH 3, CH 4, CH 5, et par la cote entre les points CH 1 et CH 5.

Ces cinq sommets sont définis de la façon suivante :

	GRADES	
	Longitude Paris.	Latitude Nord.
CH 1	2 G 48' 25" Ouest.	39 G 97' 85"
CH 2	1 G 80' 00" Ouest.	39 G 98' 95"
CH 3	1 G 80' 00" Ouest.	39 G 50' 20"
CH 4	1 G 95' 75" Ouest.	39 G 42' 80"
CH 5	2 G 60' 00" Ouest.	39 G 82' 10"

Il s'agit de coordonnées géographiques exprimées en grades et minutes centésimales par rapport au méridien de Paris.

Le périmètre ainsi délimité renferme une étendue superficielle de 2.460 kilomètres carrés environ.

En exécution des prescriptions du décret du 27 octobre 1956, une enquête sur cette demande sera ouverte du 15 décembre 1958 au 14 janvier 1959 inclus.

Un exemplaire de la demande et un extrait de carte au 1/200.000 portant les limites du périmètre seront déposés dans les préfectures d'Oran et de Mostaganem, où le public pourra en prendre connaissance pendant la période d'ouverture d'enquête, tous les jours ouvrables, de huit heures à douze heures et de trois heures à six heures.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur le registre ouvert à cet effet dans chaque préfecture désignée, soit adressées par lettre recommandée au préfet intéressé par ces observations.

Les oppositions devront être adressées par leurs auteurs à chaque préfet intéressé par ces oppositions avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 14 janvier 1959 inclus.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 56-1101 du 27 octobre 1956, devront être déposées avant l'expiration d'un délai d'un mois à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 14 janvier 1959, dans les conditions suivantes :

L'original, sur timbre, avec ses annexes et trois copies, au délégué général du Gouvernement, direction générale des affaires économiques et de l'industrialisation ;

Une copie au préfet de chaque département sur lequel porte le permis sollicité ;

Quatre copies à l'ingénieur en chef des mines à Alger.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs à M. Colot (Armand), directeur général de la S. N. Repal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou, à défaut, le récépissé de dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé au délégué général du Gouvernement, direction générale des affaires économiques et de l'industrialisation, et au préfet de chaque département intéressé par cette opposition ou cette concurrence.

AVIS DIVERS

CREDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

R. C.: Seine n° 54-B 2984.

Emprunt foncier-communal 6 0/0 septembre 1958.

Les titres de l'emprunt foncier-communal 6 0/0 septembre 1958 seront délivrés à partir du 22 décembre 1958 à la caisse où la souscription a été faite.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Lévy (Edouard), né le 20 mars 1915 à Paris (2e) et domicilié 186, rue de Vaugirard, Paris (15e), agissant tant pour son compte personnel que pour son fils mineur Gilbert, né le 15 mars 1942 à Saint-Etienne, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lemercier.

M. Ben Aïad Réchid Djénah, né le 2 novembre 1927 à Paris (18e), domicilié 18, rue de Douai, Paris (9e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Ayad et à son prénom celui de Yves.

M. Serge Ciroulnik, né le 13 janvier 1927 à Paris (18e), demeurant à Paris, 51, rue Boursault, agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme administrateur légal de son fils mineur Gérard-Joseph, né à Paris (17e) le 8 septembre 1947, et de sa fille mineure Carole-Françoise, née à Paris (17e) le 1er novembre 1949, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Caray, au lieu de Ciroulnik.

Mlle Antonoff (Natalie), née à Nilvange (Moselle) le 4 janvier 1925, demeurant à Antony (Seine), 20, avenue d'Alsace-Lorraine, agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de tutrice légale de son fils mineur André-Victor-Dimitri, né à Paris (15e) le 21 mars 1953, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Guyé.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

7 novembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. **Association familiale intercommunale du centre de formation ménagère agricole en milieu rural de Casteljaloux.** But: étude de la défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: rue de l'Hôpital, à Casteljaloux (Lot-et-Garonne).

7 novembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Union nationale des constructeurs du secteur privé.** But: étude de tous moyens susceptibles de développer et de faciliter la construction du secteur privé sous toutes ses formes; mener l'action nécessaire pour faire aboutir les mesures de toute nature susceptibles d'atteindre ce but et, en particulier, de représenter les constructeurs du secteur privé partout où besoin sera. Siège social: 31, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Paris.

10 novembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Groupement de défense sanitaire des animaux de la région de la Roche-Derrien.** But: contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire des animaux de la région de la Roche-Derrien. Siège social: mairie de la Roche-Derrien (Côtes-du-Nord).

13 novembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Union des donneurs volontaires du sang de Martigues et sa région.** But: propagande, don du sang. Siège social: Bar Les Lions, cours du 4-Septembre, Martigues (Bouches-du-Rhône).

14 novembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Lions-Club du Raincy.** But: unir par un lien d'amitié des hommes qualifiés des divers milieux professionnels en leur donnant le but de servir. Siège social: 23, boulevard de la République, Livry-Gargan (Seine-et-Oise).

15 novembre 1958. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Association L'Infatigable du Genest.** But: étude et pratique du clairon, du tambour et de tous autres instruments qui pourraient agrémenter l'ensemble. Siège social: mairie du Genest.

15 novembre 1958. Déclaration à la préfecture d'Orléansville. **Electra-Sport d'Orleansville (E. S. O.).** But: pratiquer et développer d'une façon rationnelle les exercices physiques et utiliser judicieusement les loisirs. Préserver et améliorer la santé et les capacités physiques de la jeunesse. Siège social: Usine à gaz, route des Carrières, à Orléansville.

17 novembre 1958. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Foyer familial du lotissement Michel (commune d'Hussein-Dey).** But: pratique des sports et organisation des loisirs. Siège social: lotissement Michel, rue Llorca, Hussein-Dey.

18 novembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **Association locale des aides familiales rurales de Sisteron.** But: prendre en charge une aide familiale rurale pour seconder à domicile toutes les familles du village. Siège social: mairie de Sisteron (Basses-Alpes).

19 novembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne. **Ecurie Maurienne.** But: pratique du sport mécanique et automobile. Siège social: villa la Colombette, Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie).

19 novembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Association du personnel du laboratoire national d'essais.** But: gestion et direction d'une cantine assurant le repas de midi au personnel du laboratoire national d'essais, et éventuellement d'un foyer, d'une bibliothèque, de jeux, distractions et autres œuvres sociales. Siège social: 1, rue Gaston-Boissier, Paris.

20 novembre 1958. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Ciné-Club du comité d'établissements Merlin-Gérin.** But: concourir à l'expansion de la culture cinématographique. Siège social: établissements Merlin-Gérin, rue Henri-Tarze, Grenoble.

21 novembre 1958. Déclaration à la préfecture du Var. **Centre d'études techniques agricoles de Carcès et sa région.** But: amélioration de la gestion et de la rentabilité des exploitations des adhérents. Siège social: rue Roch, Carcès.

21 novembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Le Club du Piano.** But: réunir toutes les personnes physiques ou morales intéressées par le piano et ses applications: œuvres pianistiques, concerts, disques, radio, télévision, etc., et plus généralement toutes les activités et réalisations qui ont trait au piano et à son utilisation. Siège social: 45, rue La Boétie, Paris.

21 novembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoudun. **Comité des fêtes de Chouday.** But: distraire sainement la jeunesse de Chouday. Siège social: mairie de Chouday (Indre).

21 novembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Association sportive Notre-Dame.** But : formation des séminaristes par la gymnastique, les sports et la préparation militaire. Siège social: séminaire Notre-Dame, la Flocellière (Vendée).

21 novembre 1958. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Ligue du Midi de la fédération française des sports équestres.** But: représenter la fédération française des sports équestres sur toute l'étendue du territoire qui lui est imparti. Siège social: 15, rue Beauvau, Marseille.

21 novembre 1958. Déclaration la sous-préfecture de Montargis. **Caisse d'entraide et de secours des établissements Jardillier à Douchy.** But: caisse d'entraide et de secours. Siège social: établissements Jardillier, Douchy (Loiret).

22 novembre 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association montferrandaise.** But: apporter aide matérielle et morale à toutes œuvres privées d'enseignement populaire ou de bienfaisance créées ou à créer dans le département de la Haute-Loire, et notamment à toute maison d'enseignement et d'éducation populaire, d'enseignement ménager, à toute maison hospitalière ou de bienfaisance, garde-malade à domicile, à toutes œuvres d'assistance sociale, rurale, urbaine, de colonies de vacances. Siège social : 26, rue des Farges, le Puy.

22 novembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **L'Ami chrétien des familles.** But: affermissement et développement de la foi, selon les principes de la Réforme évangélique luthérienne. Siège social: 22, avenue Wilson, à Montbéliard (Doubs).

22 novembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale de l'institut Gay-Lussac (A. I. G.-L.).** But: maintenir l'amitié et la solidarité entre les anciens élèves de l'institut Gay-Lussac. Siège social: 28, rue Serpente, Paris.

24 novembre 1958. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Groupement des salles familiales standard de la région lyonnaise.** But: développement du cinéma familial. Siège social: 9, rue Mulet, Lyon.

24 novembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Colloque européen des jeunes économistes.** But: opérer une confrontation entre les divers milieux économiques européens sur les problèmes de l'unification économique. Siège social: 3, rue du Cirque, Paris.

25 novembre 1958. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Groupe libre-pensée de la Voulte.** But: organiser des réunions destinées à la culture des libres-penseurs de la Voulte et environs. Siège social: hôtel de ville, la Voulte.

25 novembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Maison-Blanche. **Amicale des Corses de la région de Fort-de-l'Eau (Alger).** But: réunion et entraide entre tous les Corses de la région. Siège social: chez M. Paul Nicolaï, 18, avenue des Bains, Fort-de-l'Eau (Alger).

26 novembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Société de chasse soredienne La Perdrix.** But: favoriser la protection et le repeuplement du gibier, la répression du braconnage, la destruction des nuisibles, la défense des propriétés et des récoltes. Siège social: mairie de Sorède (Pyrénées-Orientales).

27 novembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. **Association des parents d'élèves du centre d'apprentissage de garçons de Rochefort-sur-Mer.** But: développement et modernisation de l'établissement, défense des intérêts matériels et moraux des élèves du centre. Siège social: centre d'apprentissage de garçons, rue Audeberl, Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).

28 novembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association des propriétaires du lotissement Notre-Dame, à Hyères.** But: défense des intérêts communs des propriétaires et en particulier ce qui concerne l'hygiène et la voirie. Siège social: lotissement Notre-Dame, Hyères (Var).

29 novembre 1958. Déclaration à la préfecture de Lyon. **Association L'Aide à l'école.** But: collaboration plus étroite entre les mamans et les maîtresses; pourvoir l'école de jouets, de préau, de jeux éducatifs. Siège social: 194, boulevard Pinel, Lyon.

1er décembre 1958. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Association des parents des scouts et louveteaux du groupe Bayard 7e et 11e. Montpellier.** But: aide matérielle et morale et organisation de séances récréatives. Siège social: 21, rue des Aiguerelles, Montpellier.

2 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Union nationale des clubs soroptimistes de France (Association internationale soroptimiste).** But: unir tous les clubs soroptimistes de France dans l'idéal soroptimiste. Siège social: 2, rue du Taur, Toulouse.

MODIFICATIONS

7 novembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Les Amis du Petit-Nanterre** transfère son siège social du 12, rue Paul-Dupuy, Nanterre, au 70, rue des Pâquerettes, Nanterre.

19 novembre 1958. Déclaration à la préfecture de la Loire. L'Union musicale des employés des établissements économiques du casino change son titre, qui devient **Harmonie du Casino,** et transfère son siège social du 54, rue de la Montat, à Saint-Etienne, au 11-13, rue des Alliés, Saint-Etienne.

21 novembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association des donneurs de sang bénévoles de la banlieue Nord-Ouest de Paris** transfère son siège social de la mairie d'Asnières, au centre administratif et social, 16, place de l'Hôtel-de-Ville, à Asnières.

22 novembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. L'Association des parents d'élèves des collèges de garçons et de jeunes filles de Dieppe change son titre, qui devient **Association des parents d'élèves du lycée de Dieppe.** Siège social: M. Bacherich, 71, rue d'Ecosse, Dieppe (Seine-Maritime).

25 novembre 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. La Société mixte de tir du 76e territorial La Fougeraise change son titre, qui devient **Société sportive et de tir La Fougeraise.** Siège social: 54, boulevard Edmond-Roussin, Fougères (Ille-et-Vilaine).

2 décembre 1958. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Toulouse plein air** transfère son siège social du café Florida, 12, arcades du Capitole, Toulouse, au bar Mon Café, 20, place du Capitole, Toulouse.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

16 octobre 1958. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 15 novembre 1958.) **Conseil international de la musique.** But: renforcer les liens de coopération entre les organisations musicales internationales; s'intéresser à la situation morale et matérielle des musiciens et encourager la culture musicale sous toutes ses formes dans l'éducation générale. Siège social: 19, avenue Kléber, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.